

## Bulletin d'histoire politique

# La grève étudiante de 1978 en économie à l'UQAM : l'enjeu du pluralisme et de la réflexion critique dans la formation universitaire en économie

Louis Gill



Volume 22, Number 2, Winter 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1021995ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1021995ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique  
VLB éditeur

### ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Gill, L. (2014). La grève étudiante de 1978 en économie à l'UQAM : l'enjeu du pluralisme et de la réflexion critique dans la formation universitaire en économie. *Bulletin d'histoire politique*, 22(2), 189–235.  
<https://doi.org/10.7202/1021995ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2014

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# La grève étudiante de 1978 en économie à l'UQAM: l'enjeu du pluralisme et de la réflexion critique dans la formation universitaire en économie

LOUIS GILL

*Professeur retraité*

*Université du Québec à Montréal*

*Département de Sciences économiques*

Il y a 35 ans, en 1978, les étudiants du module d'économie de l'UQAM ont mené une grève de six semaines, du 16 février au 29 mars, dont l'objet était la reconnaissance d'un droit de regard sur le contenu et la qualité de leur formation et la défense d'un enseignement pluraliste. Cette grève était l'aboutissement d'un mouvement qui a pris racine dès la création de l'UQAM, en 1969.

Pourquoi revenir aujourd'hui sur cet événement qui a eu lieu il y a 35 ans ? Parce qu'il posait la question de fond de la nature de l'université, celle d'une institution qui allie indissolublement la réflexion critique à la formation et à la recherche et offre en conséquence un enseignement pluraliste. Même si la grève de 1978 n'a directement impliqué qu'un nombre restreint d'étudiants concentrés dans un seul secteur, son enjeu concernait et concerne toujours l'ensemble de l'université. Cet enjeu, il va sans dire, demeure aujourd'hui d'une brûlante actualité. Elle dormait paisiblement dans les archives et dans les souvenirs personnels de ses acteurs, dont les miens, jusqu'à ce que, dans la foulée du printemps érable de 2012, deux étudiants, dans un intervalle de quelques semaines à l'hiver 2013, me fassent successivement part de leur intérêt pour cette grève et me demandent d'en témoigner.

L'obligation face à laquelle je me suis trouvé de me replonger dans mes archives et dans ma mémoire m'a amené à me demander si je ne devais pas, en tant que témoin et acteur de ces événements, en écrire le compte rendu. Ayant toujours regretté que cette histoire riche d'enseignements n'ait pas été écrite et qu'elle fût ainsi condamnée à sombrer dans

l'oubli, j'ai décidé de m'y investir, avec le double objectif de préserver la mémoire des faits et de rendre hommage à leurs acteurs<sup>1</sup>.

## Le contexte

La grève de 1978 en économie à l'UQAM s'inscrit dans la forte mobilisation impulsée par la grève générale de mai 1968 en France qui a donné lieu, en 1969 au Québec, à la grève avec occupation dans des facultés universitaires et de nombreux cégeps, quelques mois après leur création à l'automne 1968, à la grève du quotidien *La Presse* de Montréal en 1971 à la suite de laquelle le président de la FTQ, Louis Laberge, parlait de la nécessité de «*casser le régime*», à la grève générale des 200 000 salariés des secteurs public et parapublic au printemps 1972, qui a pris une allure quasi insurrectionnelle avec la prise temporaire du pouvoir local par les syndicats dans certaines villes comme Sept-Îles à la suite de l'emprisonnement des présidents des trois grandes centrales syndicales (FTQ, CSN et CEQ), et à la première grève générale pancanadienne, le 14 octobre 1976, contre la loi C-73 de gel des salaires et des prix adoptée l'année précédente par le gouvernement libéral fédéral de Pierre-Elliott Trudeau.

Dans la seule jeune Université du Québec à Montréal, on avait connu un nombre impressionnant de grèves depuis l'ouverture de l'université en 1969: grève d'une semaine du Syndicat des employés de soutien (SEUQAM) en avril 1971 pour la négociation d'une première convention collective; grève de deux semaines et demie du Syndicat des professeurs (SPUQ) en octobre 1971 pour la négociation d'une première convention collective; grève générale de cinq semaines du Comité d'organisation provisoire des étudiants (COPE), du 25 janvier au 2 mars 1973, pour qu'aucun étudiant ne soit expulsé ou empêché de s'inscrire à cause d'arrérages de droits de scolarité impayés et pour la reconnaissance du droit de négocier les modalités de remboursement de ces arrérages sur une base collective et non individuelle; grève de six semaines du SEUQAM en mars-avril 1976 pour le renouvellement de la convention collective; grève de quatre mois (123 jours) du SPUQ, du 17 octobre 1976 au 17 février 1977, pour le renouvellement de la convention collective. Après la grève de six semaines des étudiants de science économique en février-mars 1978, ce fut au tour des chargés de cours, dont le syndicat a été accrédité en février 1978, de recourir à une grève qui a duré près de deux mois à la session d'hiver 1979, au terme de laquelle une première convention collective a été imposée par voie d'arbitrage.

Au début de l'UQAM, et au cours de ses trente premières années d'existence, son organisation interne était fondée sur une double structure, départementale-modulaire. Le département regroupait (et regroupe toujours) un ensemble de professeurs selon leur appartenance à une disci-

plaine, alors que le module regroupait les étudiants inscrits dans un programme d'études de premier cycle (baccalauréat ou certificat). Les programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles (maîtrise et doctorat) relevaient des départements. Il n'y avait pas de correspondance biunivoque entre département et module. Au cours des premières années, à une vingtaine de départements correspondaient une trentaine de modules qui commandaient leurs cours, selon leurs besoins, à divers départements. En théorie, les modules étaient autonomes face aux départements, même dans les cas où, comme en économie, le module entretenait l'essentiel de ses rapports avec un seul vis-à-vis départemental dont il commandait la quasi-totalité de ses cours.

Les départements étaient (et sont toujours) des entités dont les assemblées, ne regroupant que les professeurs membres, sont souveraines sur un ensemble de questions, comme l'embauche des professeurs, la répartition des tâches, l'évaluation et l'acquisition de la permanence, tel que stipulé dans les conventions collectives successives signées entre le SPUQ et l'UQAM. Mais les départements n'avaient officiellement aucun pouvoir direct sur la détermination des programmes de 1<sup>er</sup> cycle, qui relevaient des modules. Ils avaient par contre le pouvoir d'intervenir sur leur contenu par l'intermédiaire de leurs représentants au Conseil de module, un organisme où il était prévu qu'étudiants du module et professeurs de divers départements siègent en nombre égal (au moins 3 et au plus 6); s'ajoutaient des personnes extérieures à l'Université dont le nombre devait être inférieur ou égal au quart du nombre total de professeurs et d'étudiants. Les modules étaient regroupés au sein de familles (arts, formation des maîtres, lettres et communications, sciences, sciences économiques et administratives, sciences humaines), mais les départements étaient des entités indépendantes. Pour combler cet isolement, une structure informelle a été mise sur pied, celle du secteur, regroupant départements et modules d'un même champ d'intérêt. Après trois décennies de fonctionnement selon ces modalités, on a amorcé, en 1997-1998, un processus de liquidation des modules et de rapatriement des programmes de 1<sup>er</sup> cycle par les départements, au terme duquel secteurs et familles ont fini par être remplacés par les actuelles facultés.

Indépendamment de ces structures qui ont évolué au cours des décennies, il est important de mentionner qu'à l'UQAM, l'économie a été conçue d'entrée de jeu, non pas comme faisant partie des sciences sociales ou des sciences humaines, mais comme étant associée aux sciences administratives. C'est ainsi que, lors de la création de l'Université en 1969, non seulement l'économie a été rattachée aux sciences administratives, mais elle n'avait même pas d'existence au sein d'un département autonome. Au cours de la première année de l'université, en 1969-1970, elle a été fondue organiquement avec l'administration au sein d'un même département, le département « administration-économique ». Fort heureusement toutefois,

dès l'année suivante, on mettait un terme à cette symbiose contre nature en formant deux départements distincts, d'administration et d'économie<sup>2</sup>. Mais le tronc commun des cours obligatoires du nouveau programme d'économie<sup>3</sup> n'en conservait pas moins toutes les marques de l'ancien programme.

### **La création d'une organisation étudiante autonome, l'OESE**

Depuis l'ouverture de l'UQAM en 1969, les étudiants du module d'économie avaient cherché en vain dans les structures de la nouvelle université le moyen de leur reconnaissance en tant que collectivité. Dès 1970-1971, ils avaient, de concert avec des professeurs du département intervenant au module, fait inscrire dans les statuts du module l'instance de l'«Assemblée modulaire», qui n'était pas prévue dans les règlements de l'UQAM et dont l'objectif était de répondre au besoin d'assurer au fonctionnement du module un cadre démocratique qui n'existait que de manière incomplète par le biais du conseil de module<sup>4</sup>.

Rappelons à cet égard que le conseil de module était un organisme où il était prévu qu'étudiants du module et professeurs de divers départements siègent en nombre égal. Mais, si les professeurs étaient désignés démocratiquement par l'assemblée départementale d'où ils provenaient, les structures de l'UQAM ne prévoyaient aucun mécanisme de désignation démocratique des étudiants qui y siégeaient. Ceux-ci y étaient nommés et non élus; ils n'avaient de comptes à rendre à personne et ne représentaient qu'eux-mêmes. Si l'«Assemblée modulaire» réunissant professeurs et étudiants, créée en 1970-1971, élargissait le cadre des débats et, ce faisant, leur donnait un caractère plus démocratique, elle ne répondait pas au besoin d'une expression autonome des étudiants. C'est pourquoi les étudiants avaient créé une «Assemblée générale des étudiants du module».

Il n'est par ailleurs pas exagéré de dire que le fonctionnement modulaire a été un échec complet en économie dans les premières années de l'UQAM. D'année en année, les étudiants ont boycotté le conseil de module ou en ont réclamé l'abolition. Cette dernière proposition, il va sans dire, avait été accueillie par l'administration par une fin de non-recevoir.

C'est précisément pour réaliser le projet de mise sur pied d'une organisation entièrement autonome, démocratique et souveraine sur toutes les questions touchant les étudiants du module, que les étudiants d'économie ont fondé, au terme d'une journée d'étude tenue le 5 mars 1975, l'«Organisation des étudiants en science économique» (OESE). L'Assemblée générale des étudiants d'économie, regroupant tous les étudiants inscrits au module, était désignée comme son instance souveraine et décisionnelle. L'OESE se donnait également un comité de coordination «formé de 5 étudiants

d'économie élus par l'Assemblée générale, responsables devant elle et révocables en tout temps», chargé d'en coordonner le travail et d'en assurer la permanence. Les membres du premier comité de coordination élu de l'OESE étaient Monique Audet (2<sup>e</sup> année), Marc Bilodeau (1<sup>re</sup> année), Monique Fortin (1<sup>re</sup> année), Louis Simard (2<sup>e</sup> année) et Michel Thériault (3<sup>e</sup> année)<sup>5</sup>.

Fin mars 1975, le comité de coordination de l'OESE annonçait aux autorités départementales et modulaires la création de la nouvelle organisation et en précisait la nature dans les termes suivants :

L'Organisation des étudiants en sciences économiques, par l'intermédiaire de son Comité de coordination, est le seul et unique porte-parole des étudiants dans leurs relations avec les professeurs et/ou l'administration. Il est clair que cette organisation ne se définit aucunement en relation avec les structures de « participation » expérimentées antérieurement, tel le conseil de module ; conséquemment, nous demandons aux différentes instances de statuer sur cette affirmation<sup>6</sup>.

Pour appuyer l'affirmation de son autonomie et son rejet des structures de participation, l'Assemblée générale de l'OESE adoptait la résolution suivante le 10 septembre 1975 :

Considérant que l'OESE constitue l'organisation autonome des étudiants et que l'Assemblée départementale est le lieu autonome des professeurs.

Et considérant que plusieurs questions touchent à la fois les professeurs et les étudiants (évaluation, enseignement, programme, etc.)

Le Comité de coordination de l'OESE suggère la formule d'un comité bipartite constitué de « x » représentants de l'OESE et de « x » représentants de l'Assemblée départementale, chargé de discuter de ces questions<sup>7</sup>.

Le Comité d'organisation de l'OESE informait en conséquence les autorités de tutelle du département et du module et les professeurs du département du refus des étudiants de participer au Conseil de module<sup>8</sup>. La réalité des choses a cependant amené l'OESE à adoucir sa position à cet égard et à participer au conseil de module en y déléguant des représentants chargés de défendre les mandats de l'organisation. Dans le cadre de ce compromis, l'OESE a par ailleurs pu bénéficier d'un financement autonome provenant d'une partie du budget de l'Université octroyé au module.

### **Une association générale des étudiants de tous les modules**

Un an avant la création de l'OESE, dans la foulée de la grève de cinq semaines menée du 25 janvier au 2 mars 1973 par le Comité d'organisation provisoire des étudiants (COPE) sur la question du droit de s'inscrire en dépit d'arrérages non payés de droits de scolarité, et des efforts entrepris

dans ce cadre pour construire une organisation générale des étudiants, l'Association générale des étudiants de l'UQAM (AGEUQAM) a été fondée, le 4 novembre 1974.

L'AGEUQAM était une association de tous les étudiants de l'UQAM, indépendamment de leur appartenance modulaire. Les étudiants de l'OESE ont pris une part active dans l'élaboration de sa charte constitutive adoptée à l'automne 1975 et plusieurs d'entre eux ont occupé des postes au sein de son Exécutif, dès sa création et au cours des années suivantes. Parmi eux, Monique Audet et Louis Simard, qui avaient été membres du premier comité de coordination de l'OESE, élu lors de sa fondation. Monique Audet a été responsable générale de l'AGEUQAM en 1976-1977.

Les étudiants de l'OESE sont intervenus à l'AGEUQAM pour soutenir la proposition d'une structure à trois paliers, avec une Assemblée générale souveraine constituée de tous les membres, un Exécutif de cinq personnes élues par l'Assemblée générale, responsables devant elle et révocables en tout temps, et une instance intermédiaire désignée comme la Plénière inter-modulaire, constituée de deux délégués de chaque module et décisionnelles entre les assemblées générales<sup>9</sup>. En décembre 1975, les étudiants du module d'économie donnaient à leurs délégués à la Plénière inter-modulaire le mandat de proposer que soient mises à l'ordre du jour du Congrès d'orientation de l'AGEUQAM de janvier 1976 les questions d'un droit de regard des étudiants sur l'engagement des professeurs, ainsi que sur le contenu des programmes et des cours<sup>10</sup>.

L'AGEUQAM a participé, avec le SPUQ et le SEUQAM à la formation d'un comité tripartite (professeurs, employés, étudiants) de lutte contre la Réforme Després. Cette réforme, adoptée en juin 1974 par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, modifiait de fond en comble l'organisation et le fonctionnement de l'Université et entraînait une énorme concentration du pouvoir entre les mains du président de l'UQ, Robert Després. Cette réforme a finalement été pulvérisée par la grève victorieuse du SPUQ qui a duré quatre mois en 1976-1977.

### **Les revendications étudiantes**

Dès l'année 1969-1970, sous la pression des étudiants et de professeurs du département critiques de la situation, des modifications substantielles avaient été apportées au programme d'études en science économique. Des cours d'Économie du socialisme et d'Économie de l'impérialisme avaient été ajoutés aux cours optionnels du programme. L'année suivante, en 1970-1971, des cours d'Économie du Québec et de Critique des fondements de la science économique ont été introduits, suivis d'un cours d'Éléments d'économie marxiste en 1971-1972. En 1973-1974, on a introduit des cours de Théorie économique marxiste et de Théorie économique avan-

cée, un cours sur la Firme multinationale et un cours sur la Pensée économique au Québec.

Dans la continuité de ces interventions entreprises au cours des années précédentes, les étudiants ont exprimé leurs revendications en faveur d'une plus grande ouverture du programme sur les dimensions sociales, historiques et critiques de la formation dispensée par le département. Même si les revendications étudiantes embrassaient tous ces aspects, elles se sont polarisées autour de la question des cours de théorie marxiste, de sorte que cette question est apparue comme le seul véritable enjeu<sup>11</sup>. Il faut ici mettre les pendules à l'heure et corriger cette fausse perception.

Comme les cours relevant de la théorie marxiste ont été au cœur du litige qui a culminé dans la grève de 1978, il faut savoir qu'aucun de ces cours n'a été inscrit au programme en tant que cours obligatoire. S'il est indéniable que des étudiants l'ont réclamé, cela n'a jamais été une demande majoritaire. Quant au professeur qui avait la responsabilité de ces cours, il a toujours établi clairement son opposition à ce qu'ils soient obligatoires, estimant que de tels cours doivent être librement choisis par les étudiants.

Le nombre élevé de cours relevant de la théorie marxiste dans ces ajouts à la banque de cours du département ne laisse aucun doute quant à l'incidence de tels ajouts sur le besoin de ressources professorales aptes à les dispenser. D'autant plus que des étudiants de nombreux modules de sciences humaines (histoire, science politique, travail social, animation-recherche culturelle) s'y inscrivaient en plus des étudiants du module d'économie, ce qui obligeait parfois à les dédoubler. Aussi certains modules, en particulier les modules de science politique et d'animation-recherche culturelle, ont procédé à leur propre commande du cours *Éléments d'économie marxiste* pour leurs étudiants. Ce cours était ainsi donné plusieurs fois par année. Il était impossible de répondre à cette forte demande avec la seule ressource dont disposait le département.

Cette perception, qui a réuni une adhésion générale au sein du département pendant une brève période au printemps 1974, s'est rapidement transformée en son contraire par la suite pour devenir l'enjeu majeur de la grève de 1978. C'est en effet à l'unanimité que l'assemblée départementale du département de Science économique décidait dans un premier temps, le 22 mars 1974, d'offrir un poste de professeur régulier à plein-temps à partir du 1<sup>er</sup> juin 1974 à Gilles Dostaler, professeur dont les compétences générales étaient reconnues, mais qui était en particulier jugé « apte à enseigner la théorie marxiste ». Étant alors à l'étranger où il achevait ses études doctorales, Gilles Dostaler a demandé de reporter d'un an son entrée en fonction. En réponse à cette demande, le 15 mai suivant, l'assemblée départementale adoptait à l'unanimité la proposition suivante, présentée par Louis Gill et appuyée par Pierre Fréchette :



Le département étant dans l'impossibilité administrative de s'engager officiellement par rapport à un candidat pour une année financière ultérieure, en l'occurrence pour 1975-1976, désire cependant informer M. Gilles Dostaler :

1. que les priorités d'enseignement pour lesquelles le poste lui était offert demeurent ;
2. que sa candidature est retenue prioritairement pour l'an prochain ;
3. que, dans l'hypothèse où il souhaiterait se joindre au département en janvier 1975, le poste lui est offert<sup>12</sup>.

Au printemps 1975 cependant, l'assemblée départementale revenait sur cette décision, trois professeurs seulement ayant voté en faveur de sa réaffirmation. Beaucoup de choses entre temps s'étaient passées sur lesquelles il faut maintenant se pencher.

Mais une précision s'impose d'abord au sujet de la formule « apte à enseigner la théorie marxiste ». Cette formule n'est pas un artifice de style. Elle signifie exactement ce qu'elle exprime. Jamais il n'a été question, dans l'intense débat des années 1970, de l'embauche d'un professeur « marxiste », au sens d'allégeance marxiste. À l'université, on embauche en fonction de la compétence et non de l'adhésion à une idéologie. Il s'ensuit qu'un candidat apte à enseigner la théorie marxiste, ayant la compétence pour le faire, peut être d'allégeance marxiste, mais peut aussi ne pas l'être. Dans la même logique, c'est pour sa compétence reconnue que, à la suite du refus du département d'Économie de l'accueillir en 1975, Gilles Dostaler a immédiatement été embauché par le département de Sociologie de l'UQAM. En raison du vide existant à cet égard au département d'économie, ce département avait développé un volet de sociologie économique et attiré en conséquence des professeurs dont le département naturel d'accueil aurait été un département d'économie pluraliste, normalement orienté vers les sciences sociales, si un tel département avait existé à l'UQAM.

### **Des débats d'orientation**

Au début de 1975, des débats ont été organisés sur la science économique, ses fondements, ses objectifs, son orientation, son recours à la formalisation mathématique au nom de laquelle elle se réclame de scientificité, sa prétendue neutralité et son lien avec la formation que les étudiants souhaitent trouver en s'inscrivant en économie à l'Université. Les réflexions sur ces préoccupations, telles qu'exprimées lors d'une journée consacrée à cette question le 5 mars 1975, ont été résumées comme suit par le Comité de coordination de l'Organisation des étudiants en science économique (OESE) :

On s'est d'abord posé la question : « Qu'est-ce que l'économie ? ». Il est apparu aussitôt qu'on pouvait donner deux sens à cette question : l'économie telle que définie par nos

autorités et l'économie telle que les étudiants la conçoivent. L'économie nous est en effet souvent présentée comme une science objective, neutre, qui étudie le comportement des agents économiques (ménages et producteurs!!!) sur le plan de la production, de la distribution et de l'échange des biens et services. Ce serait aussi une science qui, à partir de l'observation empirique de ce comportement, construit des modèles théoriques (hypothétiques, avouons-le) vérifiant – mathématiquement – la réalité. Mais quelle réalité? L'économie comme science neutre et objective ne doit pas s'impliquer dans la réalité sociale, historique et politique de la société. Ce n'est pas là son champ d'action. L'économie, c'est pour observer, théoriser et mathématiser les problèmes économiques. Voilà la définition qu'on nous donne: pure phraséologie!

Beaucoup d'étudiants manifestent leur opposition à un tel charabia. Ils se rendent compte que l'enseignement actuel vise à faire d'eux des plombiers du système, des techniciens qui ne pensent pas (n'y a-t-il pas des cours de philo à cet effet?!!!). [...] La majorité des étudiants, en même temps qu'ils conviennent de la nécessité de maîtriser les techniques économiques, économétriques et mathématiques, refusent ce rôle de pur technicien [...]. Ils désirent un enseignement qui leur permette de RÉFLÉCHIR et de s'impliquer dans la réalité concrète, en vue, sinon de la transformer, du moins de la COMPRENDRE<sup>13</sup>.

De sévères critiques ont par ailleurs été formulées à l'égard de la qualité de l'enseignement dans certains cours. Quelques années plus tard, en 1978, dans un cas particulièrement grave d'inaptitude à enseigner, le retrait pur et simple du professeur a été réclamé. De vives protestations se sont par ailleurs exprimées contre l'usage excessif, voire exclusif dans la plupart des cours, de manuels et de documentation en langue anglaise. D'une manière générale le comité de coordination de l'OESE se donnait le mandat suivant:

Évaluer, par enquête (ou autres moyens), la qualité de la formation reçue (programme, contenu de cours), la qualité des professeurs et déterminer, selon les critères des étudiants, le type de formation désirée et le type de professeurs souhaités [...].

Contribuer au processus d'élaboration d'un programme d'économie correspondant à la volonté des étudiants<sup>14</sup>.

Il affirmait aussi fermement sa demande d'une participation étudiante au choix des professeurs à engager, dans une lettre adressée à la direction du département en mars 1975:

Sachant qu'il y a actuellement trois (3) postes de professeurs ouverts pour l'an prochain et estimant que nous devons être considérés comme partie prenante de notre formation, nous demandons à qui de droit:

- d'être informés, d'ici le 10 avril 1975, quant aux types de postes à combler, aux exigences reliées à ces postes et aux candidatures reçues;
- d'être consultés et entendus avant l'attribution définitive de ces postes<sup>15</sup> [...].

Ces diverses manifestations, qui étaient loin de se limiter, contrairement à l'interprétation réductrice qui a pu en être donnée, à la réclamation

d'un nombre croissant de cours relevant de la théorie marxiste et à l'embauche de nouveaux professeurs aptes à les enseigner, étaient plutôt l'expression légitime d'une aspiration des étudiants du module d'économie à exercer un contrôle réel sur le contenu et la qualité de leur formation.

Si importante ait été la question de l'embauche d'un deuxième professeur « apte à enseigner la théorie marxiste » dans les revendications étudiantes, il faut rappeler que celles-ci englobaient un ensemble beaucoup plus vaste de questions, touchant à toutes les dimensions de la formation en économie. Ainsi, l'organisation étudiante réclamait avec autant de fermeté qu'un professeur compétent soit embauché pour donner le cours de Conjoncture économique à la session d'automne 1975 et que les cours de mathématique dispensés en économie soient enseignés par des professeurs ayant une formation en économie. Elle réclamait également que le cours Séminaire de politiques économiques soit consacré à l'étude de la *Loi de contrôle des prix et des salaires* qui venait d'être adoptée par le gouvernement de Pierre-Elliott Trudeau. « Dans le but de relier ce qu'on fait à l'université avec ce qui se passe dans la réalité », l'OESE décidait par ailleurs de mettre sur pied un « Centre de recherche et de données économiques » (CRDE), dont l'un des mandats serait la rédaction finale et la diffusion du dossier analytique sur la loi Trudeau, à construire dans le cours « Séminaire de politique économique »<sup>16</sup>.

Enfin, lors de sa création en mars 1975, l'OESE avait affirmé que l'un de ses objectifs fondamentaux était « la révision sinon la refonte globale du programme ». Le comité de programme constitué à cet effet avait procédé à un sondage auprès des étudiants du module. Dans un *Rapport d'étape* communiqué aux membres de l'OESE, le 1<sup>er</sup> octobre 1976, il commente ainsi les résultats de ce sondage réalisé dans les conditions difficiles du conflit de travail des employés de soutien de mars-avril 1976, auquel le tiers des étudiants ont répondu :

L'ensemble des réponses aux questionnaires ne provoque pas de grandes surprises. Les hypothèses qui avaient servi à la formulation des questions sont globalement confirmées. Les étudiants du module sont dans l'ensemble insatisfaits de la trop grande importance accordée aux aspects mathématiques et techniques de la science économique. Ils sont encore plus insatisfaits de l'attention insuffisante accordée aux dimensions historiques et critiques de l'économie.

Cependant, il n'y a à peu près pas de changement déterminé qui soit souhaité par une majorité ni même par une minorité perceptible des étudiants. Il semble que nous soyons presque impuissants à dire en termes concrets ce que nous attendons de notre formation en économie [...].

Le sondage ne nous donne pas de réponse collective à la question du « Qu'est-ce qu'on vient chercher en économie ? »<sup>17</sup>.

Entretiens, à l'automne 1975, un Comité de programme provisoire, formé de quatre professeurs du département, du directeur de module et ouvert à tous les étudiants avait fait diverses propositions de modification du programme, dont l'introduction d'un cours d'économie de la sécurité sociale, la suppression des prérequis du cours d'Histoire de la pensée économique qui deviendrait obligatoire, mais il avait rejeté la proposition étudiante de rendre obligatoire le cours de Critique des fondements de la science économique. L'Assemblée générale de l'OESE réaffirmait alors à l'unanimité sa revendication à cet égard. Elle a obtenu gain de cause l'année suivante.

### **Développement des tensions et mise en tutelle**

Il va sans dire que l'intense implication étudiante qui vient d'être rappelée a créé de vives réactions au sein du corps professoral, allant de l'inquiétude à l'hostilité. D'autant plus que la publication anonyme, au cours de l'année 1972-1973, d'un document provocateur de basse qualité intitulé *Le département d'économie de l'UQAM, un département prostitué au capitalisme*, était venue jeter le discrédit sur un mouvement animé par une volonté honnête de rendre un programme d'études conforme aux aspirations étudiantes d'ouverture sur la réalité sociale. Elle a apporté de l'eau au moulin de ceux qui soutenaient que la source de tous les problèmes était l'introduction dans le programme de cours relevant de l'orientation marxiste et la présence au sein du corps professoral d'un et éventuellement d'un deuxième professeur aptes à en dispenser l'enseignement.

Nul doute que l'exposition des étudiants à l'approche marxiste des questions sociales, mais aussi à d'autres sources d'analyse critique comme celles qui étaient dispensées dans le cours de Critique des fondements de la science économique, a été à l'origine d'interrogations qui ont été importées dans d'autres cours d'économie d'où ces questions sont généralement absentes, et ont suscité des inconforts chez des professeurs qui sont devenus la cible d'une contestation. Pour décrire ce sentiment, un professeur du département a déclaré un jour : « Je n'ai rien contre la lutte des classes, mais j'en ai contre la lutte dans ma classe » ! Plusieurs professeurs en ont tiré la conclusion radicale de tirer leur révérence et d'aller poursuivre leur carrière ailleurs. Certains l'ont fait après avoir activement recherché sans succès un compromis quant à un *modus vivendi* au sein du département. C'est le cas de Henri-Paul Rousseau qui a quitté le département en 1975<sup>18</sup>.

En tout état de cause, les tensions au sein du département ont atteint un seuil critique qui a provoqué la démission du directeur, Jacques Peltier, le 11 avril 1975, et la mise en tutelle du département. Cette tutelle a duré deux ans, jusqu'en juin 1977. Elle a été assumée par Mauro Malservisi, ancien professeur du département, alors doyen de la Gestion académique.

Le module a également été mis en tutelle en mai 1975 à la suite de la démission de son directeur, Carmine Nappi. Une tutelle effective, exercée par la vice-doyenne de la famille des Sciences économiques et administratives, Florence Junca-Adenot, a duré cinq mois. Elle s'est transformée en une forme de tutelle déguisée à partir du 15 octobre 1975: le professeur Guy Mercier du département des Sciences administratives a assumé la direction du module au cours de mandats qui ont été reconduits jusqu'au 31 mai 1977.

Le problème de l'insuffisance de ressources professorales aptes à enseigner la théorie marxiste demeurant entier à la suite du refus d'embaucher Gilles Dostaler, les étudiants étaient revenus à la charge en septembre 1975 pour demander que ce dernier, désormais professeur au département de Sociologie de l'UQAM, soit invité à donner, au cours de la session d'hiver 1976, un des deux cours dont Louis Gill avait habituellement la charge (Théorie économique marxiste et Économie de l'impérialisme) et dont il allait être libéré pour compenser la surcharge qu'il avait acceptée au cours de la première session de l'année 1974-1975. Fort heureusement, ce nouvel effort a donné lieu pour la première fois à une réussite, si partielle soit-elle. Ayant tenté sans succès de convaincre des professeurs du département d'accepter cette tâche, le tuteur Malservisi s'était résigné à offrir le cours de Théorie économique marxiste à Gilles Dostaler, pour la session de l'hiver 1976, sans engagement pour les sessions ultérieures, il va sans dire<sup>19</sup>.

### **Les grèves du SEUQAM et du SPUQ (1976-1977)**

En mars 1976, le Syndicat des employés de soutien de l'UQAM (SEUQAM) a déclenché une grève qui a duré six semaines. À la fin de cette grève, en avril, l'administration de l'UQAM a décrété que la session d'hiver était prolongée jusqu'au 31 mai et exigé des professeurs et des étudiants qu'ils lui remettent, pour chaque groupe-cours, des modalités de « consolidation » (réaménagement du contenu et de l'organisation des cours et du mode d'évaluation). Ces renseignements devaient être communiqués dans un formulaire désigné comme le formulaire « Bélanger », du nom du vice-recteur à l'Enseignement et à la Recherche, Marc Bélanger, de qui relevait l'opération. À partir des renseignements transmis dans le formulaire, dont la remise était obligatoire, l'administration se réservait le droit de valider ou d'annuler les cours.

Malgré ces ultimatums, le SPUQ et l'AGEUQAM ont décidé que la session se terminerait à la date prévue du 8 mai<sup>20</sup>, et ont appelé au boycott du formulaire Bélanger. La quasi-totalité des assemblées départementales et des assemblées modulaires étudiantes ont répondu positivement à cet appel, refusant les décisions unilatérales de l'administration et son ingérence dans les contenus des cours et les modes d'évaluation. Seulement

trois départements, dont celui, sous tutelle, d'économie, se sont soumis à la directive administrative. Tous les professeurs du département d'économie sauf deux ont remis le formulaire Bélanger et ainsi soumis à l'approbation de l'administration les ententes de « consolidation » conclues dans leurs cours entre professeurs et étudiants.

Impuissante à exécuter sa menace d'annulation devant le refus de l'écrasante majorité d'obtempérer, l'administration a finalement décidé de valider en bloc 99 % des cours dispensés. Au département d'économie, le tuteur et doyen de la Gestion académique, Mauro Malservisi, a recommandé à la Commission des études l'annulation de onze cours dont il jugeait que les ententes de consolidation n'étaient pas valables. Ce nombre a été réduit à huit par la suite (six au niveau du baccalauréat et deux au niveau de la maîtrise), après que des pourparlers eurent eu lieu entre les étudiants, les professeurs et les doyens de premier et de deuxième cycles.

Face à cette situation arbitraire et discriminatoire qui touchait 60 % des étudiants inscrits en économie et qui les pénalisait en exclusivité, ceux-ci ont demandé l'aide de l'AGEUQAM qui a entrepris en leur nom des démarches en vue d'une poursuite en Cour supérieure de 514 750 dollars (17 550 dollars pour chacun des 30 étudiants touchés) contre l'UQAM et le tuteur Malservisi, en guise de réparation des dommages subis à la suite de l'annulation de leurs cours : retard d'un an de l'arrivée sur le marché du travail et autres inconvénients<sup>21</sup>. L'AGEUQAM était défendue dans cette cause par l'avocat Jean-Serge Masse, professeur au département de Sciences juridiques de l'UQAM. La poursuite a finalement été abandonnée avant que la cause soit entendue.

Le 16 octobre 1976, une nouvelle grève est venue interrompre les activités de l'UQAM, celle des professeurs. Elle a duré quatre mois, jusqu'au 17 mars 1977. Elle n'a pas donné lieu à une opération de « consolidation » des cours comme la précédente. Suspendue du 17 octobre 1976 au 22 février 1977, la session de l'automne 1976 a été complétée au cours des mois de mars et avril 1977, conformément au protocole de retour au travail conclu entre les parties au conflit. La session d'hiver 1977 s'est ensuite déroulée du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet 1977. Il va sans dire que de nombreux étudiants se sont résignés à abandonner leurs cours et à faire le sacrifice d'une session, voire d'une année complète.

### **La fin de la tutelle (juin 1977)**

En juin 1977, après deux années de tutelle du département, le tuteur Malservisi a présenté un *Rapport de tutelle* au vice-recteur à l'Enseignement et à la recherche, Marc Bélanger. Pour rendre, selon ses termes, ce rapport « le plus objectif possible », il a choisi de faire appel à des conseillers extérieurs à l'Université, « spécialistes de la psychologie des groupes

et des organisations », dans le but d'identifier les motifs du conflit et les solutions possibles<sup>22</sup>. Leur rapport fait état de l'insatisfaction de la plupart des professeurs à l'égard du programme, sur lequel ils auraient peu d'influence en raison du contrôle excessif qu'exerceraient les étudiants<sup>23</sup>. Leur désenchantement s'expliquerait par les facteurs suivants :

L'UQAM s'étant donnée une mission d'université populaire, elle offre des conditions d'admission moins sévères que les autres universités. Ainsi, certains refusés ailleurs se voient ouvrir les portes de l'UQAM.

Aussi, la structure de participation dont l'UQAM s'est dotée permet à quelques « radicaux » de s'approprier beaucoup de pouvoir et d'influencer tant la vie quotidienne du module et du département que le programme d'études.

Le programme est constamment modifié. Les professeurs craignent que sous les pressions des étudiants actuels, l'idéologie marxiste n'y prenne de plus en plus de place. [...] la confrontation idéologique crée un état de tension entre les professeurs<sup>24</sup>.

Comment s'en sortir ? Trois options sont évoquées : le maintien de la tutelle, la dissolution du département, le retour à l'assemblée départementale.

La tutelle comporte pour plusieurs professeurs un certain nombre d'avantages indéniables. Elle est même à l'UQAM, selon quelques-uns, une condition nécessaire à « un fonctionnement universitaire à peu près normal ». [...] La tutelle met également les professeurs à l'abri des querelles idéologiques. « On n'a pas besoin de se battre pour avoir la paix, pour avoir le statu quo : on l'a ». [...] La tutelle libère les professeurs de diverses responsabilités pas toujours intéressantes, et leur permet de se consacrer davantage à leurs activités de consultation, à l'extérieur de l'Université. [...]

Une solution draconienne aux problèmes du département, en particulier à ceux d'ordre idéologique, consisterait à le dissoudre ; les professeurs marxistes s'en iraient en Sociologie et les autres en Administration. [...]

Plusieurs professeurs font remarquer qu'il n'est pas nécessaire de dissoudre le département et que chacun peut le quitter à sa guise. [...]

Somme toute, la dissolution apparaît, aux yeux de l'ensemble des professeurs, comme une mesure extrême que ne commande pas la situation. Cependant, selon certains, on n'a qu'à laisser pourrir la situation actuelle et elle deviendra bientôt inévitable.

Le retour à l'assemblée départementale apparaît comme la seule alternative, à long terme, à la dissolution du département. Ce n'est toutefois pas avec enthousiasme que la plupart des professeurs envisagent cette perspective<sup>25</sup>[...].

Pour la majorité des professeurs, les problèmes viennent essentiellement du module. C'est à leurs yeux par un plus grand contrôle des professeurs sur le programme qu'on pourrait garantir une meilleure qualité de l'enseignement, créer des relations plus satisfaisantes entre professeurs et étudiants, mieux préparer les finissants au marché du travail et bâtir une meilleure réputation du département des Sciences économiques.

Malgré les réticences de plusieurs de ses membres, la tutelle du département d'économie a pris fin en juin 1977 et le professeur Paul-Martel Roy en est devenu le directeur. Quelques semaines plus tard, le module d'économie retrouvait également un directeur issu du département d'économie dans la personne du professeur Clément Lemelin.

### **L'éclatement de la crise, janvier 1978**

Après quelques mois d'un calme relatif, la crise a éclaté à la fin de janvier 1978. Dans un texte intitulé « L'assemblée départementale ou le temps du mépris », l'OESE exprimait ainsi certains de ses griefs :

Déjà la session dernière, le cours obligatoire d'Histoire de la pensée économique n'a pu être dispensé faute de professeur. Quant à l'année précédente, la qualité du professeur ayant dispensé ce cours se passe de commentaires. Cette session-ci, le cours d'Économie du socialisme n'est pas donné, faute de professeur, alors qu'il était parmi les dix cours les plus demandés lors de l'enquête effectuée l'an dernier auprès de 86 étudiants<sup>26</sup>.

Dans une lettre adressée au directeur du département le 30 janvier, l'OESE a par ailleurs formellement réclamé le retrait de l'enseignement du professeur d'économie mathématique, Michel Forest, jugé « inapte à enseigner sa matière de façon cohérente et intelligible ». Le département n'a pas entendu cette demande.

Mais l'élément majeur qui a déclenché la crise est celui de l'embauche de professeurs. À la suite de l'annonce par le département, quelques semaines plus tôt, de l'ouverture de deux nouveaux postes de professeurs à temps plein, les étudiants ont saisi l'occasion pour réitérer leur revendication demeurée insatisfaite de l'embauche d'un deuxième professeur « apte à enseigner la théorie marxiste ». Ils rappelaient à cet effet que le besoin en avait été reconnu par l'assemblée départementale en 1974, mais que l'assemblée était revenue sur sa décision un an plus tard. Non seulement le besoin qui avait été reconnu alors existait-il toujours, mais il était clair qu'il s'était accru, plaidaient les étudiants<sup>27</sup>. Mieux encore, pourrait-on dire, l'expression de ce besoin était vieille de huit ans : elle avait été formulée pour la première fois au cours de l'année 1971, alors que la candidature du professeur Harry Cleaver avait été écartée du revers de la main par l'assemblée départementale.

L'OESE avait en conséquence demandé que l'assemblée départementale du 1<sup>er</sup> février 1978 retienne la candidature du professeur Paresh Chatopadhyay qui, non seulement possédait les compétences nécessaires pour enseigner la théorie marxiste, mais dont les qualifications s'étendaient à l'économie du développement, à la planification économique, ainsi qu'aux théories micro et macroéconomique. Seulement deux professeurs (Louis Gill et Jacques Peltier) ont appuyé cette proposition. L'assemblée



départementale a majoritairement retenu deux autres candidatures, dont ni l'une ni l'autre ne correspondait aux demandes des étudiants, qu'il s'agisse de l'embauche d'un professeur «apte à enseigner la théorie marxiste» ou d'un professeur compétent en économie mathématique.

En réaction au refus de l'assemblée départementale d'accéder à ses demandes de remplacer le professeur Michel Forest et d'offrir à Paresh Chattopadhyay un des deux postes à pourvoir, l'OESE réitérait ces demandes lors de son assemblée générale du 6 février et exigeait, à une majorité de 80 %, une réponse positive du département au plus tard le 9 février, faute de quoi la grève serait déclenchée

Le même jour, les membres du comité d'organisation de l'OESE, André Grenier, Luc Rodrigue, Roland Côté et Guy Laramée, adressaient au *Devoir*, au *Journal de Montréal* et au journal *l'Uqam* un texte intitulé «En Sciences économiques à l'UQAM, l'Assemblée des professeurs brime les droits des étudiants», dans lequel ils exposaient la situation qui prévalait au module et qu'ils concluaient ainsi :

Nous nous interrogeons sérieusement sur le rôle de l'enseignement des Sciences économiques à l'UQAM. Alors que partout dans le monde la théorie marxiste et la critique de l'économie politique font l'objet de recherches universitaires poussées, alors que l'existence de systèmes économiques antagoniques n'est plus à démontrer, on nous refuse le droit à cette connaissance. Ce droit, les étudiants d'économie le réclament depuis huit ans, et depuis huit ans, d'année en année, on le leur refuse systématiquement. Nous désirons, par la présente, réaffirmer notre revendication légitime et la rendre publique.

Le journal *l'Uqam* a reproduit intégralement le texte de l'OESE. *Le Devoir* en a cité des extraits et rendu compte de l'ensemble de son contenu<sup>28</sup>.

Réunis d'urgence en assemblée spéciale le 8 février, les professeurs du département ont donné au directeur le mandat de rencontrer les étudiants pour trouver une solution au problème du remplacement de Michel Forest et de les informer que la candidature de Paresh Chattopadhyay n'avait pas été retenue et que les deux postes ouverts avaient été offerts à deux autres professeurs<sup>29</sup>. L'assemblée a par contre adopté la proposition suivante :

Qu'en réponse à la demande réitérée à forte majorité par les étudiants du module dans leur lettre du 6 février 1978, l'assemblée départementale reconnaisse la nécessité de combler le besoin qui existe au département depuis plusieurs années dans le domaine de la théorie marxiste et fasse les représentations nécessaires auprès de la Gestion académique pour que ce besoin soit comblé par l'ouverture d'un 19<sup>e</sup> poste et l'embauche d'un professeur ayant le statut de professeur régulier<sup>30</sup>.

Pour une deuxième fois dans l'histoire du département, les professeurs réunis en assemblée reconnaissent le besoin d'embaucher un deuxième professeur «apte à enseigner la théorie marxiste». Ils rendaient par contre aléatoire la réalisation de cet objectif en le faisant dépendre de la décision

administrative extra-départementale d'offrir ou de ne pas offrir un 19<sup>e</sup> poste au département. Comme l'engagement de 1974, qui avait été renié l'année suivante, celui de 1978 risquait lui aussi de n'être qu'un feu de paille.

L'assemblée départementale du 8 février maintenait par ailleurs ses positions adoptées le 1<sup>er</sup> février à l'égard des deux autres demandes des étudiants. Pour ce qui est de la langue d'enseignement, elle se disait « disposée à constituer immédiatement un comité pour étudier conjointement avec des représentants étudiants les divers problèmes posés par la langue d'enseignement et à inventorier les solutions possibles ». Quant à la proposition de faire de la 14<sup>e</sup> semaine une semaine de lecture, l'assemblée départementale la faisait sienne, mais sur une base expérimentale pour le semestre d'hiver 1978, dans la seule mesure où on compterait 13 semaines effectives préalables de contact. On saisit la dimension stratégique d'une telle proposition dans la situation où le recours à la grève était imminent.

### **Le déclenchement de la grève, le 16 février**

Le 16 février, les étudiants d'économie réunis en assemblée générale décidaient, à plus de 90 % des voix, de déclencher une grève illimitée, jusqu'à ce que les revendications suivantes soient satisfaites :

- l'embauche, dans les meilleurs délais, d'un professeur apte à enseigner la théorie marxiste ;
- le retrait définitif de Michel Forest de l'enseignement et son remplacement par un professeur dont la compétence en enseignement de l'économie mathématique sera jugé satisfaisante par les étudiants ;
- la désignation de la 14<sup>e</sup> semaine de cours comme semaine de lecture ;
- la conclusion d'une entente relative à la primauté de la langue française dans l'enseignement au module<sup>31</sup>.

Les étudiants ont immédiatement bénéficié de l'appui de la plénière intermodulaire de l'AGEUQAM qui a aussi recommandé que les assemblées modulaires leur donnent un soutien actif et entrevoient la possibilité de débrayages rotatifs<sup>32</sup>. Ils ont également reçu l'appui des étudiants de maîtrise en sciences économiques<sup>33</sup>. Fondant beaucoup d'espoir dans l'hypothèse de la création d'un 19<sup>e</sup> poste pour résoudre la question de l'embauche d'un professeur compétent en théorie marxiste, ils sont intervenus auprès de la secrétaire de la Commission des études pour demander la tenue d'une réunion spéciale de cette instance, « dans des délais aussi courts que possible », pour disposer de ce problème<sup>34</sup>.

À sa réunion du 22 février, l'assemblée départementale accueillait les demandes étudiantes par une fin de non-recevoir, réaffirmant ses positions du 8 février. L'OESE quant à elle adoucissait quelque peu les siennes

à sa réunion du 27 février sur les questions de la semaine de lecture, qu'elle acceptait de renvoyer au Conseil de module, et de la langue d'enseignement, pour laquelle elle acceptait de former un comité paritaire étudiants-professeurs qui s'engagerait à se prononcer sur les revendications des étudiants à ce sujet. Pour ce qui est de la demande de retrait de l'enseignement du professeur Michel Forest, l'OESE proposait qu'une formule d'enseignement d'équipe (*team-teaching*) soit mis en place pour la session d'hiver 1978 et que le retrait définitif soit effectif à partir de la session suivante. Enfin, elle appuyait la demande de création d'un 19<sup>e</sup> poste, qui serait accordé à un professeur au choix du département, et demandait qu'un des deux postes existants à pourvoir le soit par un professeur de théorie marxiste.

À sa réunion du 1<sup>er</sup> mars, le comité exécutif du département recevait favorablement les propositions étudiantes sur la semaine de lecture et la langue. Il suggérait que des discussions aient lieu avec Michel Forest quant à la proposition de *team-teaching*, mais écartait l'hypothèse de son retrait complet de l'enseignement. Quant à l'engagement de nouveaux professeurs, il s'en tenait à ses positions antérieures, rappelant que des offres avaient été faites à deux professeurs, et ne retenait que l'appui étudiant à la demande d'un 19<sup>e</sup> poste.

Mais le fait marquant des jours qui ont suivi est la réponse du 6 mars du doyen intérimaire de la Gestion académique, Claudé Corbo, à la demande du département relative à l'octroi d'un 19<sup>e</sup> poste de professeur régulier<sup>35</sup>. Le verdict était brutal: le département n'avait pas droit à un 19<sup>e</sup> poste! La recommandation en ce sens qui allait être soumise à la Commission des études, puis au Conseil d'administration, en disposait ainsi:

Dans la mesure où il s'agit d'embaucher un professeur apte à enseigner la théorie marxiste, comme le réclament avec insistance certains étudiants, il faut rappeler que l'assemblée départementale de Science économique, qui avait deux postes à combler, aurait fort bien pu consacrer un de ces postes à un tel professeur, d'autant plus que le département a reconnu qu'il s'agissait là d'un besoin. Or, le département a choisi, en pleine connaissance de cause, de ne pas embaucher un professeur apte à enseigner la théorie marxiste, sur l'un ou l'autre des deux postes réguliers vacants; le département a choisi de combler autrement ces deux postes, puis a demandé un 19<sup>e</sup> poste. L'assemblée départementale de Science économique a donc fait elle-même un choix et les instances universitaires ne peuvent pas ne pas respecter ce choix<sup>36</sup>.

Le document déposé par le doyen Corbo fermait aussi la porte à l'hypothèse d'une autre solution au problème de l'embauche d'un professeur apte à enseigner la théorie marxiste, qui aurait passé par l'éventuel remplacement d'un professeur en poste au département à la suite d'un départ en cours d'année. Le directeur du département avait demandé à la Gestion académique que soit abrogé son statut de département dit «étoilé»,

en vertu duquel, dans le jargon administratif, il n'était pas autorisé à pourvoir en cours d'année un poste devenu libre, « avant que des études approfondies ne soient faites et qu'une autorisation ne soit donnée »<sup>37</sup>. Le doyen Corbo appuyait sa recommandation sur les arguments suivants :

Les départements sont reconnus comme démunis, équilibrés ou privilégiés selon que le pourcentage des tâches assurées par des professeurs à plein-temps est, respectivement, inférieur à 60 %, entre 60 et 80 %, ou supérieur à 80 %. [Selon ce classement], le département de Science économique est un département privilégié, puisque le pourcentage des tâches assurées par des professeurs à plein-temps est de 81,3 % selon l'analyse et la prévision faites pour 1978-1979<sup>38</sup>.

Par ailleurs, l'analyse de l'évolution des effectifs étudiants des départements révélait que, contrairement à celles d'autres départements qui étaient en croissance, celle du département de science économique était relativement stable. Le doyen intérimaire en concluait que « eu égard à l'économie de l'ensemble des ressources et de l'équité à sauvegarder..., il ne s'impose pas de changer le statut du département de science économique »<sup>39</sup>.

En somme, l'hypothèse de l'accueil d'un professeur apte à enseigner la théorie marxiste pour l'année 1978-1979 était irrémédiablement écartée, que ce soit par l'ouverture d'un 19<sup>e</sup> poste ou par le remplacement d'un professeur qui aurait quitté le département en cours d'année.

### **La position du 7 mars de la majorité départementale**

Quoi qu'il en soit, cette hypothèse est devenue entièrement superflète avec l'adoption par l'assemblée départementale, le 7 mars, d'une résolution qui a été un point tournant dans l'histoire du département et dans celle de l'UQAM. Invoquant les tensions internes au sein d'un département « déchiré depuis bientôt quatre ans », cette résolution fait état d'une volonté de l'assemblée départementale « d'identifier le fond du problème et de se regrouper autour d'un consensus quant à sa solution ». Affirmant que le projet collectif du département est de « contribuer à la formation économique d'étudiants capables d'œuvrer dans toutes les sphères de la société québécoise, à partir d'un enseignement pluraliste », elle identifie ainsi l'ordre des priorités départementales<sup>40</sup> :

- « Premièrement, nous faisons partie de la Famille des sciences économiques et administratives et notre première obligation consiste à remplir pleinement nos responsabilités à l'intérieur de cette famille [...] et, plus particulièrement, de continuer à desservir l'importante clientèle des programmes d'administration (environ 75 % de nos étudiants-cours durant la présente session) ».
- Deuxièmement, le département affecte aussi des ressources à des activités de recherche qui permettent « d'alimenter et d'encadrer l'enseignement au sein de la famille ».

- «Troisièmement, [...] il existe aussi une demande venant de certains étudiants pour intensifier l'analyse [...] par une approche relevant de la théorie marxiste. Nous ne pouvons pas, à court et à moyen terme, répondre adéquatement à cette demande tout en continuant à bien atteindre les objectifs mentionnés plus haut».
- «Dans cette perspective, même la création d'un dix-neuvième poste à combler par un professeur d'Économie marxiste ne résoudrait aucunement le problème de fond».

Disant reconnaître «l'importance du développement d'une approche différente à l'analyse des phénomènes socio-économiques», la résolution énonce ensuite ce qui est désigné comme le «consensus», qui serait de nature à réaliser le projet collectif du département :

- La banque de cours du Département de science économique comprend quelques cours relevant de la théorie marxiste. Ces cours seraient mieux encadrés et intégrés dans certains départements de la Famille des sciences humaines, où cette approche domine et où ils seraient alimentés par les recherches des professeurs. À titre d'exemple, le Département de sociologie offre depuis quelques années une option, au premier et au deuxième cycles, en sociologie économique marxiste et compte, parmi ses membres, plus de professeurs d'économie marxiste que notre département.
- En conséquence, il s'ensuit que les cours suivants ne doivent pas apparaître dans notre banque de cours :

ECO 1160 – Éléments d'économie marxiste

ECO 3160 – Théorie économique marxiste

ECO 4610 – Économie de l'impérialisme

- Nous demandons donc à l'administration de l'Université de faire en sorte que ces cours soient rapatriés dans la banque de cours d'un autre département...

Préparée par des discussions entre les professeurs du département qui l'ont endossée nominaleme nt par voie de pétition avant l'assemblée, cette résolution qui a toutes les allures d'un coup de force a été adoptée au terme d'une assemblée qui a duré dix minutes. Deux professeurs s'y sont opposés (Louis Gill et Jacques Peltier), un troisième s'est abstenu (Vély Leroy).

Elle est d'autant plus remarquable qu'un mois plus tôt, le 8 février, l'assemblée départementale avait adopté avec une majorité de huit voix contre trois une résolution reconnaissant «la nécessité de combler le besoin qui existe depuis plusieurs années dans le domaine de la théorie marxiste au département» et de réclamer l'ouverture d'un 19<sup>e</sup> poste à cet effet.

De même, dans un communiqué sur le conflit au module d'économie portant la date du 28 février 1978 et publié dans *Le Devoir* du 4 mars, trois jours avant l'assemblée du 7 mars, les professeurs Paul-Martel Roy, Pierre

Lefebvre et Clément Lemelin, en tant que membres de l'Exécutif du département, écrivaient :

On a aussi parlé d'un problème de pluralité des enseignements au module d'économique. Des étudiants ont prétendu qu'on leur refusait le droit à la connaissance de la théorie marxiste et de la critique de l'économie politique. Rien ne semble plus loin de la vérité. Le programme du module d'économique rend obligatoire le cours de Critique des fondements de la science économique et la banque de cours contient les cours d'Éléments d'économie marxiste, Économie du socialisme et Économie de l'impérialisme, entre autres choses<sup>41</sup>.

Ils poursuivaient en affirmant « qu'il serait utile de compter parmi nous un deuxième professeur capable de donner des cours de théorie marxiste... ».

Le véritable tête-à-queue que constituait la position du 7 mars par rapport aux positions antérieures qui viennent d'être rappelées allait être affirmé d'une manière encore plus catégorique dans le *Mémoire présenté au Comité chargé d'enquêter sur le département de science économique*, soumis par le département le 15 mai 1978 et signé par onze professeurs<sup>42</sup>. D'emblée, ce mémoire commence par une accusation :

Comme il sera démontré dans les pages qui suivent, c'est le rejet du choix démocratique de la majorité par une minorité de professeurs du département et d'étudiants du module qui est à la source des multiples conflits qui ont surgi au département ainsi que de la crise actuelle<sup>43</sup>.

Après que le département ait reconnu explicitement deux fois le besoin d'un deuxième professeur de théorie marxiste, le *Mémoire* soutient exactement le contraire. Par exemple :

Ce n'est certainement pas ce critère [de la proportion des cours d'économie marxiste dans la commande de cours assumée par le département] qui permettra de justifier un deuxième poste de professeur d'économie marxiste dans un département qui ne compte que 18 professeurs. D'autant plus que certains besoins sont plus évidents. [...] C'est ainsi qu'on peut difficilement conclure que l'engagement d'un deuxième professeur apte à donner des cours d'économie marxiste était ou est prioritaire à l'intérieur d'une contrainte de dix-huit postes<sup>44</sup>.

Estimant avoir « démontré l'absence de besoins réels d'embaucher un professeur supplémentaire d'économie marxiste », les onze signataires du *Mémoire* portent le jugement selon lequel « les pressions soutenues faites sur le département depuis 1971 pour embaucher un deuxième professeur d'économie marxiste » portent à croire « que ces pressions étaient faites pour procéder à l'embauche sur une base idéologique »<sup>45</sup>. Ce serait par ailleurs « l'intransigeance de certains professeurs et étudiants », rendant impossible un fonctionnement normal, qui aurait poussé les professeurs à demander en 1975 une tutelle qui a duré deux ans<sup>46</sup>.

En guise de conclusion, les onze signataires résument ainsi leur vision de l'historique du département et du module :

En terminant, nous pouvons identifier la véritable source des crises successives qui nous ont secoués. Ce n'est certes pas parce que le besoin d'un autre professeur apte à enseigner l'économie marxiste est évident, comme nous l'avons montré [plus tôt], qu'il se fait sentir depuis longtemps. La raison fondamentale des crises est qu'un professeur et une minorité d'étudiants de profession marxiste n'ont jamais permis au département ni au module de prendre des décisions concernant les engagements, le programme ou la commande de cours sans polariser la question autour du marxisme. Ces personnes n'ont jamais voulu que l'on retienne d'autres besoins, d'autres problèmes ou d'autres critères de décision. Cette attitude est causée par les anticipations exagérées d'une minorité d'étudiants d'obédience marxiste et par l'impérialisme intellectuel propre à un certain militantisme marxiste<sup>47</sup>.

Il nous apparaît évident qu'une minorité agissante est capable d'empêcher le département de remplir ses devoirs au sein de l'Université et de la société<sup>48</sup>.

### **La position minoritaire Gill-Peltier**

La position du 7 mars avait eu l'effet d'un choc qui ne pouvait que provoquer de vives réactions. La première est venue des deux professeurs dissidents du département de Science économique, Louis Gill et Jacques Peltier, qui se sont manifestés par la publication, le 13 mars, d'une position minoritaire<sup>49</sup>. En voici des extraits :

En vérité, le problème qui existe au département et au module d'économie depuis des années [...] découle essentiellement d'une opposition entre deux conceptions de l'enseignement. [...] La première est celle d'un enseignement pluraliste complet, offrant aux étudiants, sans aucune exception, toutes les options existant au sein de la discipline, [...] parmi lesquelles ils peuvent exercer démocratiquement leur libre choix. Un tel enseignement, tourné vers la réalité et visant à en fournir une connaissance scientifique, allie nécessairement la formation technique à la réflexion critique. [...] Une formation universitaire complète doit viser à donner à l'étudiant un métier comme elle doit viser à lui donner un sens critique. [...]

Il n'y a pas non plus de place à l'université pour des départements « rouges » où seraient parqués les théoriciens et chercheurs marxistes, « spécialistes » de la critique de la société, pas plus qu'il n'y a de place pour des départements dont les préoccupations seraient confinées à la seule technique, en dehors de toute préoccupation critique. Il n'y a pas d'exclusion possible, à l'intérieur d'une même discipline, de certaines approches qu'on voudrait reléguer dans d'autres départements qui se pencheraient soi-disant sur les mêmes problèmes, mais avec une approche différente. [...]

Ces principes d'unité de la critique et de la formation qui devaient, aux dires de Louis Gill et Jacques Peltier, être considérés comme ayant « présidé à la fondation de l'Université du Québec », venaient d'être réaffirmés dans le « Document de consultation » de la Commission d'études sur l'avenir de l'enseignement supérieur et des universités, dirigée par Pierre Angers<sup>50</sup> dont ils citaient les extraits suivants :

Pour bien marquer le caractère spécifique de l'université, il est utile de rappeler l'une des définitions inspirées du modèle humboldtien<sup>51</sup>, soit « le lieu où se poursuit sans contrainte l'expérience de l'esprit », où la pensée critique et la pensée créatrice sont non seulement rendues possibles, mais favorisées, soutenues et garanties comme visée de l'institution. Cette visée apparaît alors comme l'une des finalités importantes de l'université, inspirant toute forme d'activité et donnant corps à tout projet (p. 12).

Parmi les fonctions essentielles de l'université, toutes les époques, sauf les plus sombres, ont retenu la critique. Il suffit de songer, par contraste, aux époques où les pressions et la répression ont tenté d'enrayer la fonction critique de l'université et des autres instances sociales (p. 22).

Si l'université [...] faisait passer ses fonctions de formation avant ses fonctions critiques, elle ne pourrait guère demeurer longtemps encore « le lieu où se poursuit sans contrainte l'expérience de l'esprit » (p. 23).

Au département d'économie, poursuivent Gill et Peltier, les interventions de ceux qui se sont faits les défenseurs d'une ouverture de la discipline de manière à y donner toute sa place à la dimension critique n'ont jamais prétendu « élargir » à un bout en rétrécissant à l'autre bout.

Jamais les efforts en vue d'introduire dans le programme du module et la banque de cours du département des cours « rattachés à la critique » n'ont visé à supprimer des cours relevant d'une approche traditionnelle ou « orthodoxe » [...]. Tout en revendiquant fermement l'introduction d'une formation critique, ils ne l'ont jamais fait en exigeant la diminution de la formation technique ou, en d'autres termes, la diminution du savoir en général. Telle est la signification d'un enseignement pluraliste complet. [...] la seule conception de l'enseignement qui soit défendable pédagogiquement, scientifiquement et démocratiquement.

À l'encontre de cette conception, une opposition constante [...] s'est manifestée au sein du département au cours des années [...] La manifestation la plus éloquente en est la position du 7 mars. [...] En adoptant cette position, non seulement l'assemblée revenait elle sur des principes qu'elle venait tout juste de réaffirmer (l'existence d'un besoin dans le domaine de la théorie marxiste), mais elle décidait purement et simplement de retirer de la banque de cours du département [trois cours qui en relèvent], au nom du pluralisme par-dessus le marché, et en expliquant qu'une attitude contraire « ne pourrait que mener à un appauvrissement de la qualité de l'enseignement et de la recherche au département »!

Le « pluralisme » auquel la position du département d'économie fait allusion est une bien curieuse forme de pluralisme. Il s'agit en fait d'un « pluralisme » à l'intérieur d'un même champ de vision de la science économique pour mieux préserver les positions de



ceux qui le partagent et leur éviter de faire face à la critique. Les partisans de cette forme particulière de pluralisme ne pourront jamais démontrer qu'il existe une quelconque base scientifique d'enseignement et de recherche sans critique fondamentale.

Gill et Peltier invitaient en conséquence la Commission des études à rejeter la demande du département de radier de la banque de cours les cours relevant de la théorie marxiste pour les déplacer vers les sciences humaines. Ils lui demandaient par ailleurs d'amorcer une étude sérieuse quant au bien-fondé du rattachement du département et du module d'économie au secteur des sciences économiques et administratives, estimant quant à eux qu'un rattachement au secteur des sciences humaines serait naturel, en raison des affinités qui existent entre la science économique et les autres sciences humaines.

Conscients cependant de ce qu'une simple relocalisation sans modification fondamentale du programme d'études ne permettrait pas de résoudre le fond du problème, ils rendaient public, le 2 mai suivant, un projet de constitution d'un département et d'un module d'Économie politique rattachés au secteur des Sciences humaines, ainsi qu'un projet de programme d'Économie politique, dont ils souhaitaient qu'ils fassent l'objet d'une vaste consultation<sup>52</sup>. Le projet de programme disait viser « l'objectif d'une formation complète, interdisciplinaire, tournée vers la réalité », s'inscrivant « dans une perspective historique, institutionnelle, technique et critique »<sup>53</sup>.

### **La réaction étudiante à la position du 7 mars**

L'Organisation des étudiants de science économique (OESE) a également réagi à la position du 7 mars du département dans un mémoire rendu public le 18 mai 1978, signé par les sept membres du « Comité ad hoc des étudiants de science économique », Monique Audet, Pierre Godin, André Grenier, Michel Parenteau, Patricia Riel, Michel Sainte-Marie et Vincent van Schendel<sup>54</sup>. Après un rappel des nombreux débats qui ont eu lieu parmi les étudiants d'économie depuis la création de l'UQAM sur leurs besoins de formation et leurs doléances quant à la capacité du programme d'économie à les satisfaire, le mémoire passe au crible la position du 7 mars et se livre à une sévère critique des fondements du rattachement de la science économique au secteur des sciences administratives à l'UQAM, à la lumière des enseignements de l'histoire de la philosophie et de l'histoire de la pensée économique.

Il souligne le fait que les problèmes rencontrés à l'UQAM le sont tout autant ailleurs, comme l'a fait ressortir notamment un colloque tenu les 3, 4 et 5 mars à l'UQTR auquel ont participé une centaine d'étudiants des universités Laval, de Montréal, de Sherbrooke, des constituantes de Mont-

réal et de Trois-Rivières de l'Université du Québec, ainsi que des universités McGill et Concordia. Le Mémoire se conclut sur un appui à la proposition Gill-Peltier en faveur de la mise sur pied d'un programme d'Économie politique et d'un rattachement de l'économie aux sciences humaines.

Dès qu'ils eurent été informés de la position du 7 mars, les étudiants d'économie réunis en assemblée modulaire prirent à l'unanimité la décision d'écrire une lettre aux deux professeurs, Jacques Henry de l'Université d'Ottawa et Robert Lévesque de l'Université de Sherbrooke, dont la candidature avait été retenue par l'assemblée départementale pour pourvoir ses deux postes ouverts, afin de les aviser que « compte tenu de la situation qui a conduit à leur engagement, ils ne seront pas considérés les bienvenus par les étudiants et les étudiantes en science économique de l'UQAM »<sup>55</sup>. La lettre à cet effet, envoyée le lendemain, se terminait ainsi : « Vous ne pouvez certainement pas être de cette race de professeurs qui accepteraient de se faire boycotter par tous les étudiants dès leur entrée en fonction »<sup>56</sup>.

## **Rejet sans appel de la position du 7 mars par les instances universitaires**

### *a) par le département de Sociologie*

Le département de Sociologie, proposé dans la position du 7 mars comme une terre d'accueil privilégiée des cours de théorie marxiste jugés de trop dans la banque de cours du département d'économie, n'a pas tardé à réagir. Son directeur, Marcel Rafie, le faisait dans un « Mémo » adressé aux membres de la Commission des études, le 13 mars. Disant ne pas vouloir intervenir à ce stade dans le débat de fond qui touche à la fonction critique de l'université, au pluralisme qui doit être pratiqué dans un département et aux droits légitimes des étudiants, il tenait toutefois à réagir immédiatement aux allégations contenues dans la position du 7 mars qui concernent directement le département de Sociologie :

[...] Le département de sociologie n'a pas la compétence pour assurer des cours d'économique. S'il lui est arrivé de confier à un professeur tel ou tel cours d'économique, ce ne fut que pour dépanner à titre occasionnel le département de sciences économiques à la demande de ce dernier. La sociologie économique, qui est effectivement un des axes du département de sociologie, n'est pas l'économique. Elle procède d'une problématique propre, essentiellement sociologique. La difficulté réelle de tracer les frontières entre diverses « disciplines » des sciences sociales ne saurait conduire à confondre tout et son contraire.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler à la Commission des études qu'elle a eu à arbitrer au mois de mai 1972 un conflit touchant déjà la sociologie économique, qui avait surgi alors entre les départements de sociologie et de sciences économiques. Ce dernier nous

contestait l'aménagement d'une concentration «sociologie économique» à notre programme de maîtrise, estimant que les cours apparaissant à cette concentration relevaient de sa compétence. Devant la Commission – qui s'est rendue à nos raisons et a finalement autorisé l'aménagement de la concentration (résolution 72-CE-512) – nous avons plaidé la distinction des domaines et la spécificité de la sociologie économique.

Nous ne confondrons pas aujourd'hui ce que nous avons si soigneusement distingué hier.

### *b) par le secteur des Sciences humaines*

Également interpellé par la position du 7 mars, ainsi que par la réaction des professeurs Gill et Peltier et leur proposition de création d'un département et d'un module d'économie politique rattaché aux sciences humaines, le secteur des Sciences humaines devait lui aussi réagir<sup>57</sup>. Il invoquait «l'appartenance des sciences économiques aux sciences sociales pour expliquer que ce facteur rendait le secteur des Sciences humaines très sensible au sort fait aux premières dans l'Université».

Après avoir mentionné l'existence à l'intérieur des sciences sociales de nombreuses spécialités faisant appel à l'économie (histoire, géographie, sociologie...), il souligne «les inconvénients qu'il voit dans la presque-exclusivité de la mission qu'affirme le département des sciences économiques», dans sa position du 7 mars, à l'égard des programmes de la famille des sciences administratives. Ce statut de «département de service» au bénéfice quasi exclusif de cette famille, regrette le secteur des sciences humaines, «entraîne une carence dans le développement d'une banque de cours départementale à laquelle pourraient s'alimenter des programmes des sciences humaines».

Il faut constater que les priorités de service à la programmation en administration et gestion, de même que les orientations «gestionnaires» du programme de science économique entraînent une offre de cours d'un intérêt limité pour les étudiants de la famille des sciences humaines. [...] Nous croyons qu'une programmation plus diversifiée serait susceptible d'entraîner une mise à l'horaire de plus de cours alléchants pour de futurs praticiens des sciences sociales, dont l'économie est un élément important, faut-il le rappeler.

Enfin, dans la mesure même où la programmation de l'économie dans la perspective de son appartenance aux sciences sociales est mise en veilleuse, l'embauche de spécialistes en ces domaines l'est également, d'où les lacunes d'encadrement des étudiants des sciences humaines et économiques quand il leur arrive de s'inscrire dans des cours qui correspondent à leurs domaines d'intérêt<sup>58</sup>.

Mais la proposition de création d'un département d'économie politique distinct du département de science économique n'est pas une solution désirable aux yeux du secteur des sciences humaines. Ne serait-ce pas là, s'interroge-t-il, «consacrer la division intrinsèque d'une discipline qui ne

sait pas assurer sa critique en même temps que sa pratique? [...] Il nous paraît [...] que la pratique du pluralisme le plus élémentaire exclut la solution-de-fuite que constituerait à première vue la création à l'UQAM d'un second département, fût-il baptisé "d'économie politique"<sup>59</sup>.

Un simple rapatriement du département d'économie au secteur des sciences humaines ne serait pas non plus, à ses yeux, de nature à résoudre la crise :

Bien que cela nous paraisse dans l'ordre des choses et bien qu'il soit évident que le secteur des sciences humaines accueillerait chaleureusement le département si celui-ci manifestait son intention de déménager chez nous, nous ne croyons pas qu'une simple modification d'appartenance sectorielle soit une solution à la crise que semble vivre le département depuis plusieurs années déjà.

Il nous semble plutôt qu'il appartient à la Commission des études de signifier au département l'importance qu'attache le secteur de l'enseignement et de la recherche au développement de la discipline dans une perspective universitaire, c'est-à-dire où pratique et critique aient également leur part de l'attention des professeurs et des étudiants. Cette réorientation devra sans doute se faire par une révision du programme, par une modification des domaines de spécialisation via l'embauche de professeurs orientés vers les sciences sociales, qui pourraient favoriser le développement de nouveaux cours dans ces secteurs<sup>60</sup>.

### *c) par la Commission des études*

Si importants aient été les avis du département de Sociologie et du secteur des Sciences humaines en tant qu'expressions d'opposition à la position du 7 mars de la majorité professorale du département d'Économie et de condamnation de son caractère anti-universitaire, l'élément décisif a été le rejet par la Commission des études, à l'unanimité de ses membres (6 professeurs et 4 administrateurs), de la demande de radier de la banque de cours du département trois cours relevant de la théorie marxiste pour les transférer en sciences humaines<sup>61</sup>.

La même réunion de la Commission des études entérinait la recommandation du décanat de la Gestion académique de ne pas ouvrir de 19<sup>e</sup> poste au département d'Économie et demandait aux parties en cause dans le conflit de revenir à un fonctionnement normal dès la semaine en cours. Elle désignait à cet effet deux médiateurs, le professeur de Sciences biologiques et ancien président du SPUQ au cours de l'année 1976-1977, Jean-Pierre Cheneval, et le doyen des études de premier cycle, Michel Leclerc, avec le mandat de lui faire rapport dans les meilleurs délais<sup>62</sup>.

### **De nombreux appuis aux étudiants en grève**

Après les appuis reçus par les étudiants dès le déclenchement de la grève, dont celui de la plénière inter-modulaire de l'AGEUQAM, de nombreux

autres appuis ont suivi. Les étudiants des modules de mathématiques et de sciences juridiques ont fait une journée de débrayage le 13 mars, des soirées de solidarité et des assemblées de pavillon (aux pavillons Read, Émile-Gérard, Riverin, ainsi qu'au pavillon des Arts) ont été organisées. Le 14 mars, les étudiants des dix modules de la famille des sciences humaines ont débrayé à partir de midi pour une journée et demie.

Dans un tract diffusé le 13 mars, l'Exécutif de l'AGEUQAM paraphrasait la Commission Angers sur l'avenir des universités, selon laquelle l'université est «le lieu où se poursuit sans contrainte l'expérience de l'esprit» en écrivant que, «pour la majorité des professeurs du département d'économie, l'université est un lieu où se poursuit sous contrainte l'expérience d'un esprit fermé sur la réalité». Il écrivait: «Nous, de l'AGEUQAM, dénonçons cette attitude anti-démocratique et affirmons que nous ferons tout le nécessaire pour que la majorité des étudiants se mobilisent pour l'obtention réelle du droit à un enseignement complet».

Lors du colloque tenu à l'UQTR les 3, 4 et 5 mars sur «L'orientation et l'enseignement de la science économique», dont il a été question plus tôt, la centaine d'étudiants en économie des huit universités représentées ont unanimement appuyé les étudiants en grève de l'UQAM. Ce colloque a aussi été l'occasion de constater que les mêmes problèmes étaient vécus dans les diverses universités. Il a été le catalyseur de la création d'une nouvelle revue, *Interventions critiques en économie politique*, fondée par «un groupe d'étudiants et de professeurs d'économie, en «rupture de ban» avec les théories économiques officielles, conscients du large espace politique qui existe pour un tel projet et de sa nécessité dans la période économique actuelle»<sup>63</sup>. Les neuf fondateurs de la revue se présentaient comme suit:

Aucun grand nom, aucun «bonze», rien que des quidams étudiants ou enseignants. Plusieurs ont participé ou participent à des luttes concrètes dans des milieux divers. La plupart viennent de la science économique. Certains n'ont pas terminé leur «bac», d'autres complètent leur maîtrise, mais tous sont critiques et marxistes. Tous rejettent le sectarisme et l'obscurantisme autant des exégèses dogmatiques de Marx que des apologies académiques néo-classiques<sup>64</sup>.

Dans l'esprit des débats et de la lutte des étudiants en économie de l'UQAM qui ont contribué à son lancement, la revue entendait faire de la critique de l'enseignement de l'économie un de ses axes majeurs d'intervention. Elle consacrait d'ailleurs une part importante de son premier numéro à cette question, au conflit en économie à l'UQAM, au colloque de Trois-Rivières, aux textes qui y ont été débattus, etc., et en a fait un suivi dans les numéros suivants.

## Les recommandations des médiateurs

Le 16 mars, deux jours après avoir été nommés par la Commission des études, les médiateurs, Jean-Pierre Cheneval et Michel Leclerc, ont soumis aux parties une proposition en cinq points destinée à mettre un terme au conflit. Les deux premiers points reprenaient les propositions relatives à la semaine de lecture et à la question de la langue qui avaient déjà fait l'objet d'une entente. Le troisième proposait, pour la session d'hiver 1978, la formule de « *team-teaching* » dans le cours donné par Michel Forest proposée par les étudiants le 27 février, sans faire de proposition pour les sessions suivantes. Le quatrième portait sur la question de l'engagement de professeurs. Il comportait des obligations pour les professeurs et pour les étudiants :

Compte tenu des besoins exprimés par les étudiants et déjà reconnus par le département, l'assemblée départementale de Sciences économiques décide d'engager, lorsqu'un poste régulier sera disponible (suite au départ ou à la démission d'un professeur), un professeur de son choix qui, par sa formation ou son expérience d'enseignement, est capable de donner, entre autres cours d'économie, des cours d'économie marxiste. Comme il n'existe pas actuellement de disponibilité de poste et pour trouver une solution au conflit à court terme, le département de sciences économiques pourra engager un professeur substitut pour l'année 1978-1979. Ce professeur devra répondre aux critères mentionnés ci-dessus.

Réciproquement, les étudiants du module d'économie enverront une lettre aux deux professeurs déjà proposés par le département pour combler deux postes vacants. Cette lettre devra stipuler qu'ils ne s'opposent plus à leur venue au département.

Un cinquième point portait sur les conditions de retour aux cours. Il stipulait que les cours siglés ECO et un cours siglé MAT commandés par le module reprendront là où ils ont été laissés le 16 février et devront comporter 12 semaines de cours. Il garantissait par ailleurs que les étudiants d'économie en grève qui suivaient des cours siglés ECO commandés par d'autres modules ne seront pas pénalisés, une formule pédagogique pour assurer le rattrapage devant être conclue, faute de quoi le doyen des études de premier cycle devrait arbitrer et proposer une formule finale et exécutoire.

Le 17 mars, l'assemblée modulaire des étudiants d'économie a accepté à l'unanimité la proposition des médiateurs, à laquelle elle avait apporté des amendements qualifiés de mineurs par les médiateurs (clarifiant la lettre et l'esprit de leur proposition).

Il en fut autrement de l'assemblée départementale tenue le même jour. Réaffirmant son droit, reconnu dans la convention collective, « de procéder au recrutement au département de sciences économiques en fonction de l'ensemble des besoins auxquels il doit répondre », elle adoptait la résolution suivante :

- 1) L'assemblée départementale accepte de dispenser les cours relevant de la théorie économique marxiste qui lui seront commandés durant l'année académique 1978-1979, et ce de façon équitable compte tenu de la commande de cours.
- 2) L'assemblée départementale rappelle sa position du 8 février 1978, par laquelle elle refusait, sous forme d'amendement, de s'engager à combler son prochain poste vacant par un professeur apte à enseigner la théorie marxiste. De plus, elle rappelle que ce refus était basé sur son désir d'allouer les postes réguliers futurs en fonction des besoins qui prévaudraient alors.
- 3) L'assemblée départementale réaffirme que si un poste devait devenir vacant, elle le comblera en fonction de l'analyse des demandes effectives qui existeront alors.
- 4) L'assemblée départementale rappelle que la création d'un 19<sup>e</sup> poste pour répondre au besoin supplémentaire exprimé par les étudiants du module économique a été demandée à l'administration de l'UQAM, compte tenu de la conjoncture qui prévalait le 8 février 1978.

Il va sans dire que cette conjoncture n'était plus du tout la même aux yeux du département qui avait demandé, dans sa position du 7 mars, que les cours relevant de la théorie marxiste soient radiés de sa banque de cours. Par cohérence d'ailleurs, le département parle, au point 4) de sa résolution, du « besoin exprimé par les étudiants du module », mais omet de dire qu'il reconnaissait encore lui-même officiellement ce besoin jusqu'au 7 mars. Les médiateurs ont bien exprimé cette importante nuance dans leur proposition du 16 mars, en écrivant: « Compte tenu des besoins exprimés par les étudiants et déjà reconnus par le département... ». En somme, cette résolution de l'assemblée départementale du 17 mars était un rejet pur et simple de la partie de la proposition des médiateurs qui visait à résoudre la dimension la plus litigieuse du contentieux.

Dans cette situation qui était devenue une impasse, les étudiants du module ont reçu l'appui de l'AGEUQAM, réunie en assemblée générale au Centre Paul-Sauvé<sup>65</sup>, le 21 mars, la veille d'une réunion spéciale de la Commission des études prévue pour recevoir le rapport des médiateurs. Les 1 500 participants à l'assemblée ont résolu de réclamer de cette réunion de la Commission des études « qu'elle entérine la proposition des médiateurs telle qu'amendée par les étudiants et qu'elle prenne les moyens nécessaires pour rendre effective dans les plus brefs délais cette proposition ». Il était également prévu qu'une nouvelle assemblée générale de l'AGEUQAM aurait lieu immédiatement après cette réunion du 22 mars de la Commission des études pour décider, si nécessaire, des moyens d'action précis pour appuyer les étudiants d'économie à la lumière de la position qu'elle adopterait<sup>66</sup>.

## La fin de la grève

À son assemblée du 22 mars, à l'encontre des vœux du département de sciences économiques, la Commission des études a décidé, « pour mettre fin à la crise et pour trouver une solution permanente au problème du département » :

- a) de recevoir favorablement le rapport des médiateurs ;
- b) de suspendre l'entrée en vigueur de la phrase du point 4 de ce rapport commençant par « Compte tenu des besoins exprimés par les étudiants... », jusqu'à ce que le comité prévu au paragraphe d) qui suit fasse rapport à la Commission des études et au Conseil d'administration ;
- c) de consentir au département une ressource supplémentaire pour 1978-1979, à titre de professeur substitut ou de professeur invité, qui soit capable, de par sa formation ou son expérience d'enseignement, de donner, entre autres cours d'économie, des cours d'économie marxiste ;
- d) de créer un comité conjoint formé de trois personnes :
  - Robert Nadeau, professeur au département de philosophie et membre du Conseil d'administration ;
  - Claude Corbo, doyen intérimaire de la Gestion académique ;
  - une troisième personne, extérieure à l'Université, ayant de préférence une formation en économie ;dont le mandat sera :
  - d'analyser les besoins actuels et à venir des étudiants du module et du programme de maîtrise de sciences économiques ;
  - de proposer une solution à moyen terme au problème du département de sciences économiques, qui pourrait être structurelle<sup>67</sup>.

L'assemblée départementale du lendemain, 23 mars, devait se livrer à une véritable exégèse de cette résolution de la Commission des études (78-CE-1958), pour établir ses distances à l'égard de certaines de ses dispositions et exprimer en six résolutions les balises à partir desquelles elle consentait à y souscrire. Trois professeurs, Louis Gill, Jacques Peltier et Vély Leroy, ont tenu à inscrire au procès-verbal leur dissidence à l'égard de cette opération de distanciation et à se déclarer inconditionnellement d'accord avec la résolution 78-CE-1958, en dépit du fait que, pour y aboutir, la proposition initiale des médiateurs avait été amputée d'une partie importante de sa substance, celle qui a trait à l'embauche d'un professeur apte à enseigner la théorie marxiste dès qu'un poste régulier deviendrait libre<sup>68</sup>.

L'assemblée modulaire des étudiants d'économie du 28 mars acceptait, avec les mêmes réserves, la résolution 78-CE-1958. Elle formulait le vœu d'une reprise des activités dans les meilleurs délais et se prononçait



en faveur de la suspension de la partie du rapport du 16 mars des médiateurs qui établit pour les étudiants l'obligation d'écrire aux professeurs Jacques Henry et Robert Lévesque pour leur dire qu'ils sont désormais les bienvenus à l'UQAM. Elle exprimait enfin son accord avec le protocole de retour aux études (prolongation de la session du nombre de semaines nécessaires pour satisfaire le minimum de 12 semaines, prolongation des périodes des incomplets et des abandons avec remboursement, etc.)<sup>69</sup>. Le 29 mars, la grève était terminée.

### **Les interventions étudiantes relatives à l'embauche de professeurs**

Ce n'est que le 6 juin que les représentants de l'OESE, Roland Côté, André Grenier et Luc Rodrigue, ont écrit aux professeurs Jacques Henry et Robert Lévesque, pour leur communiquer le message suivant :

Messieurs. Nous vous avons fait parvenir il y a quelques mois une lettre expliquant que, dans les circonstances d'alors, vous ne pouviez être considérés les bienvenus par les étudiants d'économie en tant que professeurs à l'UQAM.

Vous devez percevoir cette lettre comme l'argument ultime des étudiants dans le cadre du conflit qui les opposait aux professeurs du département. Le conflit ayant pris fin, veuillez considérer que les raisons invoquées par les étudiants en économie en opposition à votre venue ne tiennent plus.

Nul ne sera étonné de ce que, en dépit de cette formalité, les professeurs Henry et Lévesque se soient abstenus de venir à l'UQAM.

Cela était loin de mettre un terme à la contestation par les étudiants de ce qui leur apparaissait comme des irrégularités inacceptables du processus d'embauche. La décision du département de Science économique, prise le 18 octobre 1979, de réintégrer dans ses rangs<sup>70</sup>, à la demande de l'administration, l'ex-tuteur du département de 1975 à 1977 et ex-doyen de la Gestion académique, Mauro Malservisi, avait soulevé une tempête dans les rangs étudiants et amené l'assemblée modulaire à décider d'intervenir auprès du Conseil d'administration de l'UQAM pour lui demander de rejeter cette initiative. L'assemblée départementale recommandait cette réintégration selon les modalités suivantes :

M. Malservisi se verra offrir un premier contrat de deux ans ; au cours de ce contrat, M. Malservisi n'occupera ni l'un des dix-huit postes actuels du Département ni l'un des postes pouvant être attribués au Département en vertu de la politique de répartition des postes à l'Université<sup>71</sup>.

Voici des extraits de l'intervention de l'OESE auprès du Conseil d'administration :

Nous nous opposons d'abord au caractère exceptionnel et irrégulier de cette décision d'embaucher M. Malservisi, décision [...] qui ne laisse aucun choix quant aux candidatures possibles à envisager pour combler ce nouveau poste. Nous ne pouvons qu'applaudir à la décision de l'administration de l'UQAM d'ouvrir un nouveau poste au département de Science économique pour y affecter une nouvelle ressource. Nous estimons par contre qu'il est tout à fait irrégulier que ce poste ne soit ouvert que pour les strictes fins de l'administration d'y placer le candidat de son choix [et que] la création de ce poste ne pourra qu'hypothéquer pour l'avenir immédiat la création de nouveaux postes à remplir selon la procédure régulière.

Nous nous devons de souligner l'empressement avec lequel l'administration crée aujourd'hui ce poste spécial après avoir catégoriquement refusé au printemps 78, pendant le conflit, de créer le 19<sup>e</sup> poste alors réclamé [...] comme moyen de résoudre le conflit.

[...] nous croyons que les candidatures aux postes éventuels à combler doivent être jugées au mérite et surtout en fonction des besoins du département, besoins qui, selon nous, doivent être principalement évalués par rapport à la nouvelle orientation [du] programme [...]. Nous doutons fort que M. Malservisi réponde à ces exigences.

Nous nous étonnons par ailleurs de voir l'administration de l'UQAM afficher tout à coup autant de souplesse dans l'application des critères d'embauche dans le cas de M. Malservisi alors qu'elle tend plutôt à les appliquer de manière rigoureuse dans la presque totalité des cas. M. Malservisi lui-même se faisait le garant le plus fidèle de l'application de ces critères lorsqu'il agissait [...] en sa qualité de doyen de la Gestion des ressources. Il l'a démontré en plus d'une occasion, la plus percutante étant sans doute la recommandation qu'il faisait au Conseil d'administration, en décembre 72, de procéder au non-renouvellement du contrat de 55 professeurs qui, selon lui, n'étaient plus jugés aptes à enseigner au niveau universitaire.

La non-satisfaction des critères d'embauche par M. Malservisi sur le plan de la diplomation universitaire peut difficilement, à nos yeux, être compensée par une « expérience équivalente pertinente » qu'il aurait acquise dans ses fonctions d'administrateur. Nous croyons plutôt qu'une telle « expérience pertinente » l'orienterait vers un autre département, et plus particulièrement aujourd'hui, dans le contexte de la nouvelle orientation à laquelle notre programme d'étude est en voie d'aboutir.

Enfin, certains gestes posés par M. Malservisi dans ses fonctions d'administrateur ne peuvent qu'ajouter à notre ferme opposition à le voir s'intégrer au département de Science économique. Les étudiants du module ne peuvent faire abstraction du fait que c'est par son intervention comme tuteur du département à l'hiver 76 que, à la suite de la grève de six semaines des employés de soutien de l'UQAM, huit cours du module étaient annulés (M. Malservisi recommandait l'annulation de onze cours) [...]

Ils ne peuvent non plus faire abstraction du témoignage que M. Malservisi déposait publiquement, en mai 78, devant le comité d'enquête Corbo-Fortin-Nadeau mis sur pied par la Commission des études à la suite du conflit de l'hiver 78 [...]. M. Malservisi, outre les propos diffamatoires qu'il tenait à cette occasion à l'égard des étudiants et d'un professeur du département, s'objectait par ce témoignage aux orientations voulues par les étudiants et exprimées entre autres par le long conflit dans lequel ils avaient été impliqués pour la défense de leurs revendications<sup>72</sup>.

## **Le rapport du comité d'étude sur les Sciences économiques**

Venons-en aux travaux et recommandations du Comité de trois personnes créé par la Commission des études du 22 mars 1978, dont le mandat était d'analyser les besoins des étudiants du module et du programme de maîtrise de science économique et de proposer une solution à moyen terme au problème du département. Ce comité, connu comme le Comité d'étude sur les sciences économiques à l'UQAM, a remis son rapport le 20 juin 1978<sup>73</sup>.

### *a) les membres du comité et les témoins entendus*

Deux membres du comité, Claude Corbo et Robert Nadeau, avaient été nominalement désignés par la Commission des études. Le troisième membre, Gérald Fortin, professeur à l'INRS-Urbanisation, s'est joint au comité après que la personne d'abord invitée à s'y joindre, le professeur d'économie Robert Armstrong de l'UQTR, eut été forcée de se désister à la suite des pressions exercées par le département de Science économique de l'UQAM, ce qui a reporté le début des travaux et la remise du rapport.

Ouvertes à l'ensemble de la communauté universitaire, les consultations du comité ont été publiques, le huis clos pouvant cependant être institué à la demande des témoins. Elles se sont déroulées sur trois jours, les 17, 18 et 24 mai. Le Comité a d'abord entendu, le 17 mai, l'ex-tuteur, Mauro Malservisi, ainsi que le directeur, Paul-Martel Roy, et le comité exécutif du département, qui ont remis un mémoire<sup>74</sup>. Le 18 mai, il a entendu Jacques Peltier et Louis Gill, professeurs au département de Science économique, Louise Dulude, professeure au même département, Gilles Dostaler, professeur au département de Sociologie, Alfred Dubuc, professeur au département d'Histoire, Monique Audet de l'assemblée modulaire des étudiants d'économie et les professeurs Jacques Henry et Robert Lévesque. Des mémoires ont été déposés par Louis Gill et Jacques Peltier<sup>75</sup>, ainsi que par les étudiants<sup>76</sup>. Le 24 mai, le Comité a entendu la vice-doyenne des sciences économiques et administratives, Florence Junca-Adenot et les médiateurs désignés lors du conflit, Jean-Pierre Cheneval et Michel Leclerc. Ces derniers, ainsi que les professeurs Jacques Henry et Robert Lévesque se sont prévalus du huis clos.

### *b) l'identification du « nœud gordien » de la situation*

Le rapport Corbo-Fortin-Nadeau présente d'abord un historique détaillé du module et du département, de la fondation de l'UQAM à la fin de la grève, dont une part importante reprend les analyses du Rapport de tutelle, déposé par le tuteur Malservisi en juin 1977 au terme des deux années de tutelle du département, un document « fort révélateur » aux

dières du comité, dont les « analyses n'ont peut-être pas été suffisamment présentées à l'esprit des intéressés »<sup>77</sup>. On peut même s'étonner, écrit-il « que les instances universitaires n'aient pas davantage pressenti, à la lumière de ce rapport, la crise qui s'en venait... »<sup>78</sup>.

Il se donne ensuite l'objectif d'identifier, « au-delà des crises et des péripéties historiques », ce qu'il appelle « le nœud gordien » de la situation. Le département, écrit-il, s'est donné des orientations et des axes de développement tout à fait légitimes, qui sont cependant formulés en termes d'objets d'études plutôt que de méthodes et conséquemment :

Même s'il se dit pluraliste, par la présence de certains cours dans son répertoire, le pluralisme demeure essentiellement formel et ne pénètre pas ses pratiques d'enseignement et de recherche<sup>79</sup>.

Déchiré par des conflits idéologiques et personnels, le département est « confronté à un dilemme qui met en cause son existence même », écrit-il en reprenant les constats du Rapport de tutelle de 1977. Il souligne par ailleurs le caractère problématique, d'un point de vue épistémologique, du rattachement du module à la Famille des sciences économiques et administratives : « son lieu naturel, de l'avis de plusieurs, serait plutôt la Famille des sciences humaines »<sup>80</sup>.

Compte tenu de l'importance des revendications étudiantes en faveur d'un nombre accru de cours de nature critique et relevant de la théorie marxiste, le Comité précise qu'il tient pour foncièrement incorrecte l'assimilation de la critique au seul marxisme.

Revendiquer une plus grande part pour la critique dans la formation des étudiants n'est pas et ne peut pas être synonyme d'une plus grande intervention du marxisme. Pour le comité, la formation des étudiants fait place à la critique dans la mesure où elle leur apprend à n'idolâtrer aucune théorie particulière et dans la mesure où elle leur inculque cette capacité – capacité indispensable à toute œuvre de science – à toujours mettre en cause les acquis théoriques et à toujours refuser le stérilisant sommeil dogmatique<sup>81</sup>.

Le Comité identifie ensuite un certain nombre de principes qui l'ont inspiré et qu'il tient à rendre explicites. Reprenant d'abord cette phrase tirée du Document de consultation de la Commission d'étude sur les universités, déjà citée quelques fois dans le présent texte, selon laquelle l'université est le « lieu où se poursuit sans contrainte l'expérience de l'esprit », il donne de l'université la caractérisation synthétique suivante :

L'université est un milieu où professeurs et étudiants, administrateurs et personnels de soutien s'emploient, selon leurs capacités respectives, à accroître et transmettre le savoir, à rendre ce savoir socialement pertinent et à fonder sur ce savoir une vision critique des réalités sociales, économiques, politiques et culturelles [...].

Par sa nature même, l'université exige la liberté et la diversité. Par sa nature même, l'université doit accueillir toutes les visions, toutes les opinions, toutes les écoles de pensée. Par sa nature même, l'université doit proscrire et combattre le dogmatisme, l'intolérance et toute pensée comme toute action totalitaires. Par sa nature même, l'université requiert que tous ses membres respectent un ensemble de règles de fonctionnement qui rendent possible l'exercice de ses fonctions et la diversité et le pluralisme<sup>82</sup>.

Le Comité poursuit sur cette question fondamentale qu'est la liberté académique des professeurs :

La liberté académique est le droit, pour tout professeur, d'enseigner ce qu'il tient pour scientifiquement vrai et exact, de formuler les opinions qu'il tient pour fondées, d'exprimer les critiques qu'il tient pour nécessaires et de s'engager dans les recherches qu'il tient pour utiles [...].

Au nom de sa liberté académique, un professeur ne peut prétendre se soustraire à la critique ; cependant, en vertu de sa liberté académique, tout professeur peut légitimement récuser toute critique qui vise à le bâillonner et toute contrainte qui vise à l'empêcher, de facto, de poursuivre son action ; et les instances universitaires ont le devoir de protéger cette liberté académique.

Et il enchaîne avec le droit des étudiants à une formation complète :

Acquérir une formation complète est d'abord et avant tout, non seulement le premier devoir, mais la première obligation des étudiants envers eux-mêmes. Les étudiants doivent donc rechercher une formation complète et l'Université doit la leur fournir.

Une telle formation complète, particulièrement dans une discipline comme la Science économique, doit tenir compte de l'état contemporain complet de la discipline : aucune théorie, aucune méthode, aucune technique ni aucune vision de la discipline ne doit être récusée a priori et la formation de l'étudiant doit vraiment couvrir l'ensemble de la discipline, tant dans ses convergences que dans ses divergences, tant dans ses consensus que dans ses contradictions<sup>83</sup>.

### *c) les recommandations du Comité*

À partir de ces constats et principes, le Comité présente 25 recommandations. La Commission des études des 26 et 27 juin 1978 en a retenu 10, avec ou sans amendements, en a rejeté 10 et en a reporté 5 à des sessions ultérieures. La première recommandation porte sur le transfert du module de Sciences économiques et de ses programmes à la famille des Sciences humaines. Alors que le rapport Corbo-Fortin-Nadeau recommandait que ce transfert soit réalisé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1978, la Commission des études s'est limitée à « recevoir » cette recommandation, dont elle liait le sort aux résultats d'une consultation préalable à effectuer auprès des étudiants réinscrits à l'automne 1978. On devinera que cela allait être la source d'un nouveau différend.

La deuxième recommandation, adoptée par la Commission des études, porte sur la reconstitution du Conseil de module, dont un des membres professeurs devait provenir d'un département «autre que Science économique et préférablement de Sciences humaines». Elle confie le mandat de constituer ce conseil au doyen des études de premier cycle et au vice-doyen de la famille des Sciences économiques et administratives, et non au vice-doyen de la famille des Sciences humaines, comme le recommandait le rapport Corbo-Fortin-Nadeau.

D'autres recommandations portent sur la programmation, la responsabilité du conseil de module en cette matière et la reconnaissance de la participation départementale au processus par sa représentation au conseil de module. Le département se voit en contrepartie assigner le mandat de procéder à une évaluation et à une révision de son répertoire de cours, par le biais d'une consultation préalable auprès de toutes les familles de l'Université et tous les modules de Sciences humaines, afin de connaître leurs besoins de cours de science économique.

La Commission des études a donné un coup de chapeau à l'interdisciplinarité en «encourageant les professeurs intéressés de divers départements [Science économique, Sociologie, Histoire, Science politique, etc.] à mettre sur pied des projets de recherche communs et, plus précisément, à soumettre un projet de laboratoire multi-départemental de recherche en économie politique», sorte de prix de consolation à la suite du refus de procéder à la mise sur pied d'un département et d'un programme d'études d'économie politique.

La Commission des études a refusé par ailleurs de donner suite aux recommandations du Comité Corbo-Fortin-Nadeau relatives aux modalités de pourvoi des postes de professeur pour les années 1978-1979, 1979-1980 et 1980-1981, visant à répondre au problème de l'embauche d'un professeur apte à enseigner la théorie marxiste. Mais il faut lui reconnaître d'avoir renoncé à retenir certaines recommandations extrémistes du Comité, comme l'éventuelle dissolution du département dans l'hypothèse où il ne se soumettrait pas aux décisions de la Commission, l'éventuelle abolition du module pour des raisons analogues de non-fonctionnement, ou de sévères sanctions pouvant frapper des étudiants ou des professeurs dont on jugerait qu'ils font délibérément obstruction à la réalisation des recommandations de la Commission<sup>84</sup>.

## **De nouvelles tensions**

La mise en œuvre des deux premières résolutions adoptées par la Commission des études des 26 et 27 juin a donné lieu à de nouvelles tensions, provoquées par les modalités de la désignation du représentant du secteur des Sciences humaines au Conseil de module et par des modifications

apportées par la Commission des études au processus de consultation en vue du transfert du module à la famille des Sciences humaines.

Dans le premier cas, le choix du représentant du secteur des Sciences humaines, le professeur Bernard Vachon du département de Géographie, avait été fait par la seule vice-doyenne de la famille des Sciences économiques et administratives, Florence Junca-Adenot, sans consultation des nombreux professeurs du secteur des Sciences humaines pour qui l'économie est un champ d'intérêt privilégié.

Dans le deuxième cas, la Commission des études du 12 septembre avait adopté unilatéralement une résolution (78-CE-2133) qui étendait au Conseil de module et à une entité jusqu'alors inconnue, le Comité de programme de certificat, une consultation en vue du transfert du module en sciences humaines qui devait, au départ, être circonscrite aux seuls étudiants réinscrits de la session d'automne 1978. La résolution 78-CE-2133 subordonnait par ailleurs dans les faits toute décision relative au transfert du module à l'adoption de modifications des programmes du module et du certificat.

Par une lettre du 26 septembre, les professeurs Louis Gill et Jacques Peltier sont intervenus auprès de la Commission des études pour contester ces décisions et en demander le retrait, soulignant notamment l'impossibilité de trancher en cas d'avis contradictoires émanant des diverses consultations. Ayant rappelé que l'appartenance de la science économique aux sciences humaines découle d'affinités de disciplines et non d'une décision majoritaire prise par tel ou tel groupe d'individus dans une situation conjoncturelle donnée, ils se disaient d'avis :

qu'une véritable révision de programme ne peut s'effectuer que dans un cadre propice à un tel changement, c'est-à-dire une fois le transfert effectué. Le cadre actuel, celui de la famille des Sciences économiques et administratives où des pressions énormes s'exercent en faveur du statu quo ne peut certes favoriser l'entreprise de révision qui risque de se trouver compromise<sup>85</sup>.

Les représentants étudiants ont réagi de la même manière sur les deux points. Pour ce qui est de la subordination du transfert à l'adoption de nouveaux programmes, ils ont adressé l'avis suivant à la Commission des études :

En aucun moment il ne fut question pour les étudiants de lier de quelque façon que ce soit ces deux éléments du problème. Non que nous n'admettions pas qu'un transfert comme celui envisagé entraîne la nécessité de modifier les programmes, au contraire ; mais, plutôt, que nous avons toujours considéré ce transfert comme étant une priorité qui ne devait être conditionnée et altérée par aucune considération...<sup>86</sup>

On mesure l'ampleur du fossé qui séparait encore les acteurs du conflit du printemps précédent en lisant les propos, radicalement opposés à ceux

des étudiants et des professeurs Gill et Peltier, exprimés par les professeurs Diane Bellemare, Clément Lemelin et Ruth Rose-Lizée, membres du Conseil du module et signataires de la position du 7 mars de la majorité départementale :

Selon nous, la révision des programmes de baccalauréat et de certificat en économique et l'appartenance de ces deux programmes à une famille constituent deux questions différentes et il est dangereux d'essayer de les régler simultanément. Plus encore, la première question nous semble la plus fondamentale [...] La question de l'appartenance doit certes être posée mais seulement après que la question de la révision du programme aura été réglée. S'il est bon de rappeler que nous donnons la priorité à la première question, ajoutons que toute invitation à se prononcer sur la deuxième question risque de perturber les discussions sur la révision des programmes en braquant encore une fois les esprits sur des symboles [...].

Ne serait-il pas utile de connaître les principales caractéristiques du nouveau programme avant de se prononcer sur son rattachement à l'une ou l'autre des familles? Avant de se prononcer, ne faudrait-il pas donner toute l'information nécessaire sur les avantages et les inconvénients d'un rattachement à l'une ou l'autre des familles? Nous ne pouvons trouver trace d'un débat exhaustif sur ce sujet ni chez les étudiants ni chez les professeurs et encore moins d'un débat réunissant étudiants et professeurs [...].

Nous aurions aimé disposer d'assez de temps pour pouvoir consulter nos collègues et pour pouvoir évaluer le pour et le contre de chacune des options. Pour votre plus grande surprise, sachez que nous ne sommes pas définitivement fixés sur cette question. Nous aimerions connaître de façon précise ce que sera le nouveau programme avant de nous prononcer [...].

Parce que le succès de l'opération du programme nous semble en dépendre, nous vous demandons de surseoir à la consultation que vous entendez faire<sup>87</sup>.

Fort heureusement, le référendum sur le transfert du module en Sciences humaines n'a pas été reporté. Il a eu lieu les 4 et 5 décembre 1978 et le vote favorable qui y a été exprimé a été entériné par le Conseil d'administration à sa séance du début de février 1979. Le nouveau programme, alors en cours d'élaboration, a vu le jour en 1980. Son orientation était celle du pluralisme. À ces résultats qui étaient indéniablement le fruit de la mobilisation étudiante, il faut ajouter les gains majeurs qu'ont été les embauches de Gilles Dostaler en 1979 et de Bernard Élie en 1982.

### **Un retour dramatique à la case départ**

Mais ces gains ont été bien éphémères. Même si les professeures Diane Bellemare et Ruth Rose-Lizée (devenue Ruth Rose) se sont ralliées par la suite au noyau Gill-Peltier-Dostaler-Élie<sup>88</sup>, ce nouveau tandem toujours minoritaire de six professeurs a été impuissant à contenir le retour du département à la vision étroite qui l'avait animé depuis sa création. Aussi décidait-il d'intervenir en rendant public, en février 1988, exactement dix



ans après le conflit de 1978, un texte intitulé *L'Économie à l'UQAM. Proposition d'orientation*.

Paradoxalement, c'est l'ancien tuteur du département, Mauro Malservisi qui, en 1987, au terme d'une période de six années à la direction du département<sup>89</sup>, avait en quelque sorte sonné l'alarme. Dans des réflexions que lui inspirait la situation, il disait constater l'existence d'une division profonde au sein du département quant à l'orientation de l'enseignement et de la recherche et quant à la conception de la discipline. Cette division, écrivait-il, se manifestait notamment chaque année, lors de la période de recrutement et d'engagement. Enrichi sans doute par les vifs débats de la décennie précédente sur le pluralisme, il soutenait désormais le point de vue selon lequel il existe diverses façons et approches disciplinaires de concevoir l'étude et la pratique de la science économique, et affirmait que «la programmation à tous les niveaux, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, devrait rendre possible, soit par des cheminements, soit par des programmes carrément différents, cette diversité de visions de notre discipline»<sup>90</sup>. Dans le prolongement de ces propos, il énonçait les quatre pistes de solution suivantes :

- 1) Création de deux départements desservant une programmation spécifique à chacun.
- 2) Restructuration du département en sections plus ou moins autonomes (section d'économie politique, section économique, etc.) et mise en place de programmations spécifiques à chaque orientation.
- 3) Le département demeure tel quel, excepté que les principaux irritants sont enlevés au niveau du fonctionnement départemental. La programmation est modifiée de façon à satisfaire les diverses approches disciplinaires.
- 4) Tout continue tel que maintenant<sup>91</sup>.

Il se disait favorable à la troisième hypothèse. Aux yeux des six professeurs signataires du document *L'économie à l'UQAM. Proposition d'orientation*, la seule hypothèse plausible était la première. Ils appuyaient leur position sur l'analyse suivante de la situation :

Force est de constater qu'aujourd'hui [en février 1988], près de huit ans après l'entrée en vigueur de ce programme [en 1980], si la facture officielle n'a pas changé, l'esprit n'est manifestement plus le même. Les cours se donnent en très grande partie comme avant le changement de programme. Les approches nouvelles, entre autres en macroéconomie et en microéconomie ont avec le temps disparu pour faire place à des cours qui s'inscrivent exclusivement dans la vision néo-classique, et même dans un courant précis et limité de cette dernière. On ne réussit pas, dans la plupart des spécialisations, à offrir à l'étudiant une vision complète de ce que les diverses approches méthodologiques et conceptuelles ont à présenter.

D'autre part, le programme de maîtrise, tel qu'il est présentement offert aux étudiants, ne rencontre pas leurs attentes ni ne respecte l'esprit de sa conception initiale. Cela s'est traduit ces dernières années par une stagnation des inscriptions. Le

projet de programme de doctorat soutenu par la majorité départementale soulève les mêmes appréhensions quant à son degré d'ouverture sur les diverses orientations de pensée.

Cette situation résulte, entre autres, de la politique d'engagement menée par le département depuis de nombreuses années. La majorité des professeurs partage une conception particulière de l'économie. Il n'est donc pas surprenant que la quasi-totalité des engagements depuis 1980 se soient faits parmi ceux et celles qui se rattachent à cette conception, et qu'en conséquence le recrutement n'ait pas répondu aux objectifs et spécificités des programmes de certificat, de baccalauréat et de maîtrise. Il n'est pas surprenant, non plus, que cette majorité considère le programme actuel de baccalauréat comme « inadéquat sur le plan de la structure, du contenu et de la pédagogie ».

Un autre groupe de professeurs constate qu'un écart s'est creusé entre l'esprit du programme [de 1980] et le contenu réel des cours. Ils veulent revenir à l'esprit du programme, en s'efforçant de présenter dans chacune des spécialisations les diverses conceptions faisant partie des débats théoriques en économie aujourd'hui [...].

Les visions du fonctionnement du département et de l'application des programmes sont donc diamétralement opposées [...].

En conséquence, nous ne voyons pas d'autres possibilités que la division de l'actuel département des Sciences économiques et la constitution de deux départements, chacun disposant des ressources nécessaires pour assumer la mission dont il est investi. L'un de ces départements doit être rattaché au secteur des Sciences humaines<sup>92</sup>.

Dans la suite de ce projet, un groupe d'une dizaine de professeurs de Sciences économiques et de divers départements de Sciences humaines (Histoire, Sociologie, Science politique), se sont réunis régulièrement pendant plus d'un an pour débattre du projet de mise sur pied d'un département et d'un programme d'économie politique en Sciences humaines. Il faut déplorer que ce projet n'ait pas abouti.

Aujourd'hui, au terme du processus de « facultarisation » de l'UQAM, de disparition des modules et de la récupération des programmes d'études par les départements, le rattachement aux sciences humaines des programmes de premier cycle en économie, cette importante victoire du long mouvement des années 1970 qui a culminé dans la grève de 1978, n'est plus qu'un souvenir, et le département demeure solidement rattaché à l'orientation des « sciences économiques et administratives » dans cette nouvelle niche qu'est l'École des sciences de la gestion.

Entre-temps, tous les cours de théorie économique marxiste, qui avaient été au centre des revendications étudiantes des années 1970, sauf un, *Éléments d'économie marxiste* (ré-identifié comme *Théorie économique marxiste*), ont disparu du programme. Le seul survivant, qui était toujours dans la banque de cours, mais qui n'avait plus été commandé depuis plusieurs années, n'a été de nouveau commandé, en 2001, que grâce à une mobilisation d'étudiants, principalement de sciences humaines.

Il est depuis lors commandé une session sur trois. Depuis 2003, il n'a plus jamais été donné par un professeur du département. Il a toujours été confié à un chargé de cours « apte à l'enseigner »<sup>93</sup>!

Qu'en est-il aujourd'hui de la situation au département de Science économique? Il appartient à ceux et celles qui y œuvrent, au premier titre étudiants et professeurs, d'en juger. Souhaitons que la présente contribution alimentera leur réflexion.

## Hommages

Je ne pourrais terminer cette contribution sans rendre hommage à tous ceux et toutes celles qui ont eu une part active dans cette longue bataille dont les péripéties viennent d'être rappelées. Faut de pouvoir le faire nominalement de manière exhaustive, je reprends dans la liste suivante les noms des étudiants et des étudiantes qui ont été mentionnés dans le texte en tant que représentants et intervenants à divers titres, dans l'ordre dans lequel ils sont apparus :

Monique Audet, Marc Bilodeau, Monique Fortin, Louis Simard, Michel Thériault, Pierre Bleau, Jacques Boucher, Jean-Guy Lewis, Léo Pelletier, André Grenier, Luc Rodrigue, Roland Côté, Guy Laramée, Daniel Mercier, Pierre Godin, Michel Parenteau, Patricia Riel, Michel Sainte-Marie, Vincent van Schendel, Yves Bertrand, Benoît Desjardins, Lise Lavoie, Frank Pronovost, Yves Caplette.

Enfin, je rends un hommage particulier à mes collègues professeurs, compagnons de lutte et amis, aujourd'hui disparus : Jacques Peltier, décédé le 19 janvier 2009, et Gilles Dostaler, décédé le 26 février 2011.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Je remercie ceux et celles qui m'ont apporté leur appui dans la réalisation de cette tâche, en particulier Monique Audet et Louis Simard qui étaient étudiants en économie dans les années 1970 et qui ont participé activement aux événements qui ont marqué cette décennie.
2. Les dénominations « économie », « économique », « science économique » et « sciences économiques » ont été tour à tour utilisées au cours des années pour désigner le département et le module. Elles sont utilisées indifféremment dans le présent texte qui ne se donne pas pour tâche de relater l'histoire de ces changements.
3. Ces cours étaient : Analyse micro-économique, Analyse macro-économique, Principes d'administration, Comptabilité, Méthodes quantitatives, Informatique et deux cours de Techniques d'optimisation.
4. *Dossier historique préparé par le Comité de coordinations de l'OESE*, août 1975, p. 1
5. *Ibid.*, p. 7-8.
6. *Ibid.*, Annexe, p. « a ».
7. *Le Bulletin*, Organe d'information de l'OESE, no. 1, septembre 1975, p. 3.

8. Lettre du 11 septembre 1975 du Comité d'organisation de l'OESE «Aux tuteurs du département et du module de Sciences économiques, aux professeurs». Comme nous le verrons ci-après, le département et le module étaient sous tutelle depuis mai 1975.
9. «Position du Comité de coordination des étudiants d'économie sur la proposition de réforme des structures de l'Association générale des étudiants de l'UQAM, et commentaires relatifs à l'Assemblée générale des étudiants de l'UQAM tenue le 22 octobre 1975», dans *Le Bulletin*, no. 3, novembre 1975.
10. *Le Bulletin*, volume 1, no. 5, décembre 1975, p. 4.
11. Cela s'explique notamment par le contexte de l'important développement, dans les années 1970, de groupes politiques se réclamant du marxisme, de diverses allégeances, mao-stalinienne et trotskyste.
12. Extrait du procès-verbal de l'assemblée départementale du 15 mai 1974 du Département de science économique de l'UQAM. Cet extrait est reproduit dans le *Dossier d'août 1975* du Comité de coordination de l'Organisation des étudiants en sciences économiques (OESE) destiné aux étudiants du module, p. 4.
13. *Dossier d'août 1975* du Comité de coordination de l'Organisation des étudiants en sciences économiques (OESE) destiné aux étudiants du module, p. 6.
14. *Ibid.*, p. 9.
15. *Ibid.*, Annexe, p. «a».
16. *Le Bulletin*, no. 1, septembre 1975, p. 4, et no. 5, décembre 1975, p. 2-3, et *Bilan des activités de l'OESE*, automne 1975, p. 3.
17. *Rapport d'étape du comité de programme du module d'économie* (Monique Audet, Pierre Bleau, Jacques Boucher, Jean-Guy Lewis, Léo Pelletier), le 1<sup>er</sup> octobre 1976.
18. Henri-Paul Rousseau est alors devenu professeur à l'Université Laval, avant de faire carrière dans le secteur bancaire, puis à la présidence de la Caisse de dépôt et placement, où il a été emporté par les pertes de 40 milliards de dollars occasionnées par la crise financière amorcée en 2007-2008. Il s'est alors discrètement retiré au sein de l'empire financier de Power Corporation.
19. *Le Bulletin*, op. cit., no. 1, septembre 1975, p. 3, et no. 2, octobre 1975, p. 2.
20. La date du 8 mai comportait déjà une prolongation de deux semaines établie par la Commission des études.
21. Extraits de l'exposé de la situation présenté aux journalistes, sous le titre «Poursuites d'un demi-million contre l'UQAM», lors d'une conférence de presse convoquée par l'AGEUQAM, le 8 septembre 1976. En dollars de 2013, cette poursuite s'élèverait à près de 2 millions.
22. Guy Robert et Pierre Comtois, *Tutelle du département des Sciences économiques. État de la question*, juin 1977, 32 p.
23. *Ibid.*, p. 4.
24. *Ibid.*, p. 6.
25. *Ibid.*, p. 13-15.
26. *Bulletin, l'Organe d'information de l'OESE*, vol.3, no. 3, février 1978, p. 1
27. «En Économie, rien ne va plus», texte paru dans *Information AGEUQAM*, vol. 3, no. 24, 7 février 1978.

28. *L'uqam*, Rubrique *Lettres à l'uqam*, «En sciences administratives et économiques», 13 février 1978, et Paule des Rivières, «Les étudiants en économie de l'UQAM réclament des spécialistes en marxisme», *Le Devoir*, 11 février 1978.
29. Le choix des deux candidats avait été fait lors de l'assemblée départementale du 1<sup>er</sup> février.
30. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée départementale du département d'économie, tenue le 8 février 1978.
31. Extraits du procès-verbal de l'assemblée des étudiants d'économie de l'UQAM, tenue le 16 février 1978.
32. «Débrayage en économie», *Bulletin*, numéro spécial, février 1978.
33. Extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale des étudiants de maîtrise en sciences économiques, tenue le 20 février 1978.
34. Lettre du 28 février 1978 de Daniel Mercier, pour l'Assemblée générale des étudiants de maîtrise en science économique de l'UQAM, à Me Lise Langlois, secrétaire de la Commission des études de l'UQAM.
35. Décanat de la Gestion académique, *Problèmes de ressources au département de Science économique. Document d'analyse soumis à la Commission des études*, le 6 mars 1978.
36. *Ibid.*, p. 10.
37. *Ibid.*, p. 1
38. *Ibid.*, p. 2.
39. *Ibid.*, p. 5.
40. Les citations qui suivent sont extraites du document *Position des professeurs du Département de science économique de l'UQAM*, le 7 mars 1978. Les soulignés sont ceux de la rédaction.
41. Paul-Martel Roy, Pierre Lefebvre, Clément Lemelin, «Le conflit au module d'économie de l'UQAM», *Le Devoir*, 4 mars 1978. *Le Devoir* a publié, le 11 mars suivant, une réplique à cet article, signée par le représentant de l'Organisation des étudiants en science économique, André Grenier.
42. Mémoire de 38 pages, portant la signature des onze professeurs suivants du département: Gilles Beausoleil, Diane Bellemare, Michel Bergeron, Joseph Chung, Michel Forest, Pierre Fréchette, Jean-Aimé Guertin, Pierre Lefebvre, Clément Lemelin, Ruth Rose-Lizée, Paul-Martel Roy. La position adoptée le 7 mars était un bref texte de deux feuillets et demi. Le *Mémoire* reprend, en les développant et en les étayant de statistiques, les thèmes de la position du 7 mars présentés plus tôt.
43. *Mémoire présenté au Comité chargé d'enquêter sur le département de science économique*, soumis par le département, le 15 mai 1978, p. 1.
44. *Ibid.*, p. 11.
45. *Ibid.*, p. 18-19.
46. *Ibid.*, p. 19.
47. *Ibid.*, p. 20.
48. *Ibid.*, p. 21
49. Louis Gill et Jacques Peltier, *Position minoritaire de deux professeurs du Département de science économique – face à la situation actuelle qui prévaut au département*, le 13 mars 1978, 6 p.

50. Le rapport de la Commission a été rendu public l'année suivante, en 1979. Pédagogue, Pierre Angers a enseigné à l'Université de Montréal. Il a participé en 1964 à la création du Conseil supérieur de l'Éducation.
51. Du nom du ministre de l'Éducation, Wilhelm von Humboldt, qui a été à l'origine de la réforme des universités prussiennes au début du XIX<sup>e</sup> siècle.
52. *Document de consultation adressé au secteur des sciences humaines* par Louis Gill et Jacques Peltier, professeurs au département des Sciences économiques, le 2 mai 1978. Projet de constitution d'un département et d'un module d'Économie politique rattachés au secteur des Sciences humaines, 13 p.
53. *Ibid.*, p. 3.
54. *Mémoire présenté au sous-comité de la Commission des études chargé d'analyser le problème de fond en science économique*, par l'Assemblée modulaire des étudiants de Science économique, le 18 mai 1978, 12 p. De larges extraits de ce mémoire ont été reproduits sous le titre «L'économiste: un technocrate?», dans le numéro 2, automne 1978, de la revue *Interventions critiques en économie politique*, p. 11-18.
55. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée modulaire des étudiant(e)s d'économie de l'UQAM, tenue le mardi 7 mars 1978.
56. Lettre du 8 mars 1978 adressée aux professeurs Jacques Henry et Robert Lévesque, par Jacques Boucher, pour le Comité de grève des étudiants d'économie, sur mandat unanime de l'Assemblée modulaire du 7 mars 1978.
57. *Avis du secteur des sciences humaines auprès du comité sur l'économie à l'Université du Québec à Montréal*. Document sans date, rendu public entre le 2 mai et le 31 mai.
58. *Ibid.*, p. 2-3.
59. *Ibid.*, p. 3-4.
60. *Ibid.*, p. 4.
61. Extrait du procès-verbal de la réunion de la Commission des études tenue le 14 mars 1978, résolution 78-CE-1933.
62. Extrait du procès-verbal de la réunion de la Commission des études tenue le 14 mars 1978, résolution 78-CE-1934.
63. *Interventions critiques en économie politique*, no. 1, juin 1978, p. 7.
64. *Ibid.*, p. 15. Les neuf fondateurs sont: Sylvie Bouchard, Christian Deblock, Pierre Paquette, Alain Côté, Michel Camus et Alain Boutaud (Université de Montréal), Jean Charest (École des Hautes études commerciales), Ronald Cameron (Université de Sherbrooke) et Vincent van Schendel (UQAM).
65. Ce centre, d'une capacité de 4 000 personnes, était situé à l'angle de la rue Beaubien et du boulevard Pie-IX. Il a été le lieu de multiples assemblées et rassemblements. Construit en 1960, il a été démoli en 1996.
66. Propositions de l'Exécutif de l'AGEUQAM en vue de l'assemblée générale du 21 mars 1978, (feuillelet sans date).
67. Extrait du procès-verbal de la réunion du 22 mars 1978 de la Commission des études (Résolution 78-CE-1958).
68. Extrait du procès-verbal de l'assemblée départementale du département de Science économique du 23 mars 1978, résolutions numérotées comme *Résolutions 78-Assemblée spéciale du 23 mars-1, 2, 3, 4, 5, 6*.
69. Extraits du procès-verbal de l'assemblée modulaire d'économie du 28 mars 1978.

70. Il s'agissait bien d'une réintégration, puisque Mauro Malservisi avait été professeur au département au cours des deux premières années de l'UQAM, de juin 1969 à juillet 1971, date à laquelle il est devenu le doyen de la Gestion académique.
71. Extrait du procès-verbal de l'assemblée départementale du Département de sciences économiques, tenue les 17 et 18 octobre 1979 (Résolution 79-96-6).
72. Extraits de la lettre du 29 octobre 1979 adressée aux membres du Conseil d'administration de l'UQAM. Adoptée par l'assemblée modulaire du 24 octobre, cette lettre est signée par le coordonnateur général de l'OESE, Michel Sauvé.
73. Claude Corbo, Gérald Fortin, Robert Nadeau, *Rapport du Comité d'étude sur les sciences économiques à l'Université du Québec à Montréal*, le 20 juin 1978.
74. *Mémoire remis au comité chargé d'enquêter sur le département de Science économique*, signé par onze professeurs, *op. cit.*, 15 mai 1978.
75. *Position minoritaire de deux professeurs du Département de science économique – face à la situation actuelle qui prévaut au département*, *op. cit.*, 13 mars 1978.
76. *Mémoire présenté au sous-comité de la Commission des études chargé d'analyser le problème de fond en science économique*, par l'Assemblée modulaire des étudiants de Science économique, *op. cit.*, 18 mai 1978.
77. Corbo et al., *op. cit.*, p. 14-15.
78. *Ibid.*
79. *Ibid.*, p. 44.
80. *Ibid.*, p. 45.
81. *Ibid.*, p. 46.
82. *Ibid.*, p. 48.
83. *Ibid.*, p. 49-50.
84. Les recommandations du Comité Corbo-Fortin-Nadeau se trouvent aux pages 53-61 du Rapport. Les résolutions de la Commission des études des 26 et 27 juin qui en découlent et qui apparaissent à son procès-verbal sont numérotées de 78-CE-2085 à 78-CE-2101.
85. Lettre du 26 septembre 1978 de Louis Gill et Jacques Peltier à Me Lise Langlois, secrétaire de la Commission des études.
86. Les étudiants ont écrit à ce sujet deux lettres à la secrétaire de la Commission des études. La première, en date du 2 octobre 1978, est signée par le coordonnateur de l'OESE, Yves Bertrand, et les 5 membres du Conseil de module, Benoît Desjardins, André Grenier, Lise Lavoie, Frank Pronovost et Yves Caplette. Cette lettre étant restée sans réponse, une deuxième lettre, d'où est tiré ce passage, a été envoyée le 15 novembre. Elle est signée par le coordonnateur de l'OESE, Michel Parenteau, et les mêmes 5 membres du Conseil de module.
87. Lettre du 5 décembre 1978, adressée à Madame Claire McNicoll, doyenne du premier cycle, par Diane Bellemare, Clément Lemelin et Ruth Rose-Lizée.
88. Des forces inexorables ont plus tard ramené Diane Bellemare à ses affinités naturelles. Après avoir adhéré à la droite politique adéquiste de Mario Dumont et travaillé au compte du Conseil du patronat du Québec, elle a été nommée en septembre 2012 par le Premier ministre conservateur Steven Harper à cette institution parasitaire antidémocratique qu'est le Sénat canadien.
89. Mauro Malservisi a poursuivi sa carrière à la direction de la Chaire de coopération Guy-Bernier et au poste de vice-recteur aux ressources humaines, où il

a présidé, avec le recteur Roch Denis et le directeur des investissements Nicolas Bueno, au naufrage de l'Îlot Voyageur en 2006.

90. Cité dans le document *L'Économie à l'UQAM. Proposition d'orientation*, février 1988, signé par Diane Bellemare, Gilles Dostaler, Bernard Élie, Louis Gill, Jacques Peltier et Ruth Rose, p. 1.
91. Op. cit., p. 5
92. *Ibid.*, p. 4-6.
93. D'abord Michel Roche, puis Gabriel Sainte-Marie.